



Assemblée générale

Soixante-dixième session

Documents officiels

Première Commission

11^e séance plénière

Mercredi 21 octobre 2015, à 10 heures
New York

Président : M. Van Oosterom (Pays-Bas)

La séance est ouverte à 10 heures.

Points 88 à 105 de l'ordre du jour (suite)

Examen thématique des questions à l'ordre du jour et présentation et examen de tous les projets de résolution déposés au titre de tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président (*parle en anglais*) : La Commission va entendre aujourd'hui les orateurs qui ne se sont pas encore exprimés au titre du groupe de questions intitulé « armes nucléaires ». Au préalable, je rappelle aux délégations que nous avons prévu de conclure ce matin l'examen de ce groupe de questions. Pour qu'il en soit ainsi, il est important que les orateurs respectent le temps de parole de cinq minutes qui leur est imparti lorsqu'ils s'expriment à titre national, et de sept minutes lorsqu'ils s'expriment au nom de plusieurs délégations.

La Commission va maintenant entendre par visioconférence une déclaration de l'Ambassadrice Taous Feroukhi, de l'Algérie, Présidente de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015.

M^{me} Feroukhi (Algérie), Présidente de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015

(*parle en anglais*) : Je m'adresse à la Commission depuis Amman, où j'assiste à une autre conférence. Tout d'abord, je tiens à exprimer ma gratitude au Président de la Première Commission pour l'occasion qui m'est offerte de m'adresser aux membres en ma qualité de Présidente de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015.

Comme la Commission s'en souviendra sans doute, la Conférence d'examen s'est tenue dans un contexte international particulièrement difficile pour traiter de la question des armes nucléaires. Je ne rentrerai pas dans les détails puisque mon temps de parole est limité à cinq minutes. Je vous demande par avance votre indulgence, Monsieur le Président, au cas où je dépasserais le temps de parole qui m'est imparti. Ajoutons à ce contexte difficile des attentes élevées, en même temps que des visions opposées quant à la manière de faire progresser le régime du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) d'ici à 2020 – 25 ans après la prorogation indéfinie du Traité, le double par rapport à sa durée initiale – sans parler des opinions contradictoires exprimées, contre toute attente, à propos des bombardements d'Hiroshima et de Nagasaki.

Dans ce même contexte, les efforts intenses et coordonnés des présidents des trois grandes commissions,

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

15-32642(F)



Document adapté

Merci de recycler



des présidents des trois organes subsidiaires et de l'équipe du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU ont permis un examen harmonieux des questions de procédure, donnant ainsi aux États parties la possibilité de consacrer davantage de temps à l'examen des questions de fond. Malgré un profond scepticisme, les projets de document final représentant les meilleurs efforts des États parties pour élaborer un document final aux fins du processus d'examen – fondé aussi bien sur les acquis que sur les projections – ont été élaborés pour porter sur les trois piliers du Traité – le désarmement, la non-prolifération et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques – ainsi que sur la question d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient.

En ce qui concerne l'issue de la Conférence d'examen, les États parties ont réaffirmé le rôle central de l'Agence internationale de l'énergie atomique et l'importance des garanties, normes et critères nucléaires ainsi que du renforcement du régime de non-prolifération. S'agissant du désarmement, j'aimerais souligner les recommandations les plus importantes qui ont été formulées et qui vont au-delà du plan d'action de la Conférence d'examen de 2010. Pour ce qui est des conséquences humanitaires et du fossé juridique, comme la Commission se souviendra sans doute, la Conférence s'est dite, pour la première fois,

« profondément inquiète des conséquences humanitaires catastrophiques qu'entraînerait tout emploi d'armes nucléaires, élément fondamental qui doit continuer de sous-tendre les efforts en matière de désarmement nucléaire ».

Un nouveau modèle a ainsi été introduit dans le régime du TNP, qui prévoit que les questions de sécurité soient abordées en même temps que l'examen de la dimension humanitaire, et que les solutions destinées à protéger la sécurité collective, un problème aux incidences mondiales, exigent la participation de toutes les parties, et pas seulement des membres du Conseil de sécurité.

Concernant des mesures efficaces, la Conférence a recommandé à l'Assemblée générale

« de créer, à sa soixante-dixième session, un Groupe de travail à composition non limitée chargé de définir et d'élaborer des mesures efficaces aux fins de la pleine application de l'article VI, y compris des dispositions juridiques qui...pourraient être élaborées par le biais de différentes approches ».

En ce qui concerne les mesures de transparence et de suivi, les États dotés d'armes nucléaires ont été priés de fournir des rapports réguliers, notamment sur les sept nouvelles mesures qui, si elles étaient appliquées, permettraient d'améliorer la transparence dans leurs initiatives en matière de désarmement nucléaire et leur engagement constant de transmettre un formulaire normalisé aux sessions de 2017 et 2019 de la Commission préparatoire de la Conférence d'examen de 2020.

S'agissant du Moyen-Orient, l'objectif de la proposition présentée par le Groupe des États arabes, qui a reçu le soutien du Mouvement des pays non alignés, de la Coalition pour un nouvel ordre du jour et de membres importants de l'Union européenne et d'autres groupes régionaux, visait à surmonter l'absence de progrès dans les efforts, entamés il y a 20 ans, en vue de la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes de destruction massive, sous les auspices des auteurs de la résolution de 1995 – États-Unis, Fédération de Russie et Royaume-Uni. Le projet de texte présenté par la Fédération de Russie a été débattu au cours des réunions de l'organe subsidiaire 2 de la Convention. Il reprenait les éléments principaux de la proposition arabe, confiant notamment au Secrétaire général la tâche de convoquer une conférence, le 1^{er} mars 2016, en vue de lancer un processus visant la conclusion d'un traité juridiquement contraignant créant la zone tant attendue au Moyen-Orient.

En l'absence d'un consensus et le temps étant compté, j'ai proposé un document de travail fondé sur la discussion, réaffirmant le rôle du Secrétaire général, la responsabilité particulière des auteurs et la règle du consensus dans toutes les décisions relatives à la préparation et aux procédures de la conférence sur le Moyen-Orient. Malheureusement, ma proposition en tant que Présidente a été perçue comme affaiblissant la responsabilité particulière des auteurs. Tous les efforts dans ce domaine, qui ont été déployés jusqu'à la dernière minute de la session de clôture de la Conférence d'examen, se sont heurtés à l'attitude intransigeante de certains concernant le rôle joué par le Secrétaire général, ce qui a finalement conduit à l'échec de la Conférence d'examen du TNP de 2015.

L'enseignement à tirer de la Conférence d'examen du TNP de 2015 dépend en fait de plusieurs facteurs. Pour les partisans d'une approche graduelle, l'échec de la Conférence renforce l'idée selon laquelle, étant donné le climat international en matière de sécurité,

la voie menant au désarmement est longue et difficile. Pour ceux qui estiment que 45 ans représentent un temps suffisamment long, cet échec peut être le signe que le régime de non-prolifération n'est pas en mesure de répondre à des questions aussi complexes que le désarmement nucléaire et la sécurité régionales.

Cette analyse met en relief la variété des messages adressés par les États parties. Je commencerai par les messages négatifs. Premièrement, les positions retranchées de certains participants sur des questions fondamentales liées au désarmement nucléaire risquent de provoquer une fragmentation du processus d'examen. Deuxièmement, l'absence de progrès concernant l'application de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient pourrait nourrir un sentiment de frustration parmi les États parties de la région. Troisièmement, alors que le régime du TNP se trouve à un tournant, on constate l'absence d'une véritable passerelle susceptible de rapprocher les points de vue divergents concernant le régime.

Du côté positif – et j'insiste sur ce point – le Traité continue d'être perçu comme étant un document juridique indispensable à la sécurité collective et jetant les bases de tout processus politique visant la réalisation du désarmement, de la non-prolifération et de l'accès à l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Le processus d'examen du TNP demeure une enceinte de dialogue importante réunissant les conditions propices à un consensus. De nombreux États estiment que le document final de 2015 est une contribution importante aux travaux du prochain processus d'examen. Mais agir comme si de rien n'était n'est pas le meilleur choix s'agissant du prochain cycle d'examen, car les États parties ne peuvent pas repartir de zéro tous les cinq ans.

Pour terminer, je ne pense pas que la menace nucléaire signifie obligatoirement la disparition imminente de l'humanité. Le TNP traverse cependant une période très difficile. Des efforts renouvelés et résolus sont nécessaires pour combler le fossé entre les attentes et les réalisations. C'est la légitimité du Traité qui est en jeu, son équité fondamentale, son aptitude à empêcher le recours aux deux poids, deux mesures, sa pérennité et sa capacité à contribuer de manière efficace au renforcement de la paix et de la sécurité internationales, ainsi que sa capacité à ouvrir de nouvelles perspectives en termes de développement socioéconomique.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la Présidente de la Conférence des Parties chargée

d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2015 de sa déclaration et de nous avoir permis la réalisation de cette visioconférence dans un délai aussi court.

M. Quinn (Australie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des États suivants : Allemagne, Belgique, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Géorgie, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Ukraine et de mon pays, l'Australie.

Le regain d'intérêt mondial concernant les incidences humanitaires des armes nucléaires a ravivé les inquiétudes au sujet des conséquences épouvantables qu'auraient sur l'humanité l'emploi d'une arme nucléaire, un grave accident nucléaire ou une attaque terroriste utilisant des matières fissiles. C'est parce que nous sommes préoccupés par les dangers persistants qui pèsent ainsi sur l'humanité et parce que nous aspirons à un avenir de paix pour les générations à venir que nous ne cessons d'appeler à la réalisation de progrès réels en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires, en particulier dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Nous soulignons combien il importe de faire connaître les incidences humanitaires de ces armes dans tous les pays, toutes générations confondues. Afin d'encourager la dynamique qui permettra de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires, notre génération – en particulier dans les États dotés d'armes nucléaires – doit parfaitement comprendre pourquoi il nous faut prendre des mesures résolues en vue de l'avènement d'un monde sans armes nucléaires. Il est dans l'intérêt de la survie même de l'humanité qu'une guerre nucléaire n'ait jamais lieu.

Nous sommes conscients que le nombre d'armes nucléaires dans le monde a considérablement baissé depuis la fin de la guerre froide. Néanmoins, il existe toujours plus de 16 000 ogives nucléaires, dont un grand nombre est en état d'alerte avancé. Nous déplorons également le fait que certains États dotés d'armes nucléaires continuent de fabriquer de nouvelles armes nucléaires. Il est donc essentiel que tous les États s'acquittent avec une détermination accrue et sans tarder de leurs engagements en matière de désarmement et s'efforcent de veiller à ce que ces armes ne soient pas employées ni ne prolifèrent. Dans le même temps, l'élimination des armes nucléaires n'est possible que

si les États qui en sont dotés s'engagent à prendre les mesures constructives et de fond nécessaires pour parvenir à cet objectif.

Afin de réunir les conditions qui permettront de nouvelles réductions importantes des arsenaux nucléaires et, à terme, leur élimination, la communauté internationale doit coopérer et examiner les aspects des armes nucléaires liés à la sécurité et à la dimension humanitaire. Cela exigera également des efforts pour réduire le niveau d'hostilité et de tension entre les États – en particulier entre ceux qui possèdent des armes nucléaires – et adopter des mesures de confiance, notamment une plus grande transparence concernant les arsenaux nucléaires existants et une réduction du rôle des armes nucléaires dans les doctrines militaires. Nous observons avec regret le regain actuel de tension entre certains États dotés d'armes nucléaires et nous encourageons ces derniers à continuer malgré tout de s'efforcer de prendre de nouvelles mesures de confiance et de réduire leurs arsenaux nucléaires.

Nous devons simultanément accomplir des progrès en matière de non-prolifération et de désarmement, processus qui se renforcent mutuellement, et bâtir un monde plus pacifique. Entre autres contributions concrètes, nous devrions sortir de sa léthargie l'instance de négociation clef en matière de désarmement, à savoir la Conférence du désarmement, ouvrir des négociations en vue d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes, en nous appuyant sur les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux, et permettre l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), toutes mesures visant l'élimination totale des armes nucléaires. L'année prochaine marquant le vingtième anniversaire de son adoption par l'Assemblée, le TICE aurait notamment dû entrer en vigueur depuis longtemps.

Les États dotés d'armes nucléaires doivent déployer des efforts pour réduire davantage leurs arsenaux nucléaires dans les meilleurs délais, lever l'état d'alerte de leurs ogives nucléaires et diminuer le rôle et l'importance des armes nucléaires dans leurs doctrines de défense. Ils doivent également s'engager à cesser la fabrication de toute nouvelle arme nucléaire. Les pouvoirs d'inspection, de vérification et de notification de l'Agence internationale de l'énergie atomique concernant les risques de prolifération mondiale doivent aussi être renforcés. À cet égard, nous nous félicitons des initiatives destinées à mieux faire comprendre la

complexité de la vérification internationale en matière de désarmement nucléaire.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est la pièce maîtresse pour progresser vers un désarmement nucléaire complet. Si un traité interdisant les armes nucléaires est probablement nécessaire pour maintenir un monde exempt d'armes nucléaires, un tel traité ne nous permettra pas de les éliminer définitivement. Nous devons accepter que le travail difficile et concret nécessaire pour nous rapprocher effectivement de cet objectif reste à faire, en ne mettant pas l'accent uniquement sur les questions humanitaires, mais aussi sur la sécurité. Il n'existe pas de raccourcis.

Nous sommes déterminés à travailler avec d'autres afin de tirer parti de l'élan suscité par les Conférences sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, que ce soit dans le cadre d'un groupe de travail à composition non limitée ou sous une autre forme, en vue de débattre des prochaines étapes. Dans cette tâche, nous devons faire preuve de réalisme et d'ouverture, notamment d'ouverture d'esprit, sans hypothèses préalables sur les résultats. Par-dessus tout, nous devons chercher à dégager des terrains d'entente dans nos débats sur les incidences humanitaires, plutôt qu'à accentuer les divergences de vue, car seule une vision commune de l'avenir nous permettra d'atteindre notre objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à la représentante de la Nouvelle-Zélande, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/70/L.35.

M^{me} Higgie (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole afin de présenter le projet de résolution A/C.1/70/L.35, intitulé « Hémisphère Sud et zones adjacentes exempts d'armes nucléaires », que la Nouvelle-Zélande et le Brésil présentent une fois encore au cours de la présente session. J'interviendrai plus tard dans la matinée à titre national.

Ce projet de résolution a été distribué à toutes les délégations, et je saisis cette occasion pour faire de brèves observations sur le principe de ce projet et ses éléments clefs. Dans ce projet de résolution, l'Assemblée se déclare de nouveau convaincue du rôle important que jouent les zones exemptes d'armes nucléaires dans le renforcement du régime de non-prolifération nucléaire et se félicite que le Traité sur l'Antarctique et les Traités de Tlatelolco, de Rarotonga, de Bangkok et de Pelindaba continuent de contribuer à faire de l'hémisphère Sud et

des régions adjacentes visées par ces traités des zones exemptes d'armes nucléaires.

Le projet de résolution demande aux États dotés d'armes nucléaires de signer et ratifier les protocoles relatifs à tous les traités établissant des zones exemptes d'armes nucléaires sans conditions, interprétations unilatérales ni retard. Afin que les zones puissent fonctionner comme prévu, nous prions également instamment ces États de retirer toute réserve ou déclaration interprétative contraire à l'objet et au but de ces traités.

Le projet de résolution se félicite des mesures prises en vue de conclure de nouveaux traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires sur la base d'arrangements librement conclus entre les États de la région concernée, et demande à tous les États d'examiner toutes les propositions pertinentes, y compris celles qui sont reprises dans les résolutions portant sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

Reconnaissant le bien-fondé du dialogue, le projet de résolution demande aux États parties et signataires de traités existant portant création de zones exemptes d'armes nucléaires d'étudier et de mettre en œuvre d'autres moyens de coopération entre eux et entre les organes qu'ils ont créés en vertu de ces traités et encourage les efforts visant à renforcer la coordination des zones exemptes d'armes nucléaires. Dans ce contexte, le projet de résolution se félicite de la convocation par l'Indonésie, en avril dernier, de la troisième Conférence des États parties et signataires des Traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires.

Comme en témoigne ce projet de résolution, la Nouvelle-Zélande et le Brésil attachent une importance particulière à la contribution apportée par ces zones au désarmement nucléaire et aux efforts de non-prolifération. Elles sont en effet la preuve irréfutable de la puissance de la volonté politique au niveau régional pour rejeter les armes nucléaires. Aujourd'hui, 115 États sont parties et signataires de traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires. Cela confirme l'idée générale selon laquelle, en renforçant la confiance régionale qui sous-tend la paix et la sécurité et en renforçant le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ces zones nous rapprochent un peu plus de notre objectif ultime – un monde exempt d'armes nucléaires.

Nous encourageons tous les États Membres à appuyer ce projet de résolution et à réaffirmer la nécessité de faire progresser les efforts en vue de parvenir à l'élimination totale des armes nucléaires.

M. Sano (Japon) (*parle en anglais*) : La Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2015 n'a pu malheureusement parvenir à un document final par consensus. Nous ne devons toutefois ni surestimer, ni sous-estimer les résultats de la Conférence d'examen. L'absence d'accord ne signifie pas que nous n'ayons pas la volonté politique voulue d'unir nos efforts pour bâtir un monde exempt d'armes nucléaires.

Par ailleurs, nous craignons un affaiblissement de l'ensemble du dispositif de sécurité fondé sur le TNP. Nous devons tout mettre en œuvre pour renforcer le régime du TNP. Ce qui compte avant tout, c'est de mettre en œuvre le plan d'action adopté par la Conférence d'examen en 2010 ainsi que les autres accords conclus lors des conférences d'examen antérieures. Dans cet esprit, nous aimerions aborder les points suivants d'un point de vue national.

Premièrement, le rôle moteur joué par les États-Unis et la Russie, qui doit reposer sur la confiance mutuelle, est essentiel à de nouvelles réductions de leurs arsenaux nucléaires et à une éventuelle réduction des stocks d'armes mondiaux impliquant d'autres États dotés d'armes nucléaires. Nous exhortons la Russie et les États-Unis à reprendre les négociations dans les meilleurs délais.

Deuxièmement et toujours dans cet esprit, nous estimons que la poursuite du dialogue entre les cinq États dotés d'armes nucléaires est utile et efficace, non seulement pour renforcer la confiance entre eux, mais aussi pour jeter les bases de futures négociations multilatérales portant sur la réduction des armes nucléaires entre les États dotés d'armes nucléaires. Nous appelons tous les États dotés d'armes nucléaires de s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu de l'article VI du TNP et à renouveler les engagements contractés lors de la Conférence d'examen du TNP en 2000.

Troisièmement, le Japon encourage les cinq États dotés d'armes nucléaires à prendre, à titre volontaire, toutes les mesures possibles en matière de désarmement. Ces initiatives volontaires seraient les bienvenues et permettraient de dissiper la méfiance entre les États dotés d'armes nucléaires et les États qui n'en sont pas

dotés. Cela exige, notamment, que la présentation de rapports soit poursuivie. Nous attendons avec intérêt la présentation de rapports détaillés par les cinq États dotés d'armes nucléaires lors du prochain cycle d'examen du TNP.

Quatrièmement, l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et l'ouverture rapide de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles revêtent un caractère d'urgence. Le Japon exhorte tous les pays, en particulier les huit États visés à l'annexe 2, à surmonter leurs difficultés internes et à prendre rapidement les mesures nécessaires à la signature et à la ratification du TICE. Le rapport adopté par le Groupe d'experts gouvernementaux chargé de faire des recommandations sur les aspects susceptibles de contribuer à l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, sans être mandaté pour le négocier (voir A/70/81) devrait renforcer l'élan politique au sein de la Conférence du désarmement. Le Japon prie non seulement les États membres de la Conférence du désarmement, mais aussi tous les États Membres de l'ONU d'envisager sérieusement la façon novatrice d'entamer des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles.

Cinquièmement, le Japon salue l'initiative du Royaume-Uni, de la Norvège et des États-Unis en faveur de la vérification du désarmement nucléaire. Le Japon estime en particulier que l'initiative des États-Unis offre aux États dotés d'armes nucléaires comme aux États qui n'en sont pas dotés une occasion importante de travailler ensemble afin de mieux comprendre les défis complexes liés à la vérification.

Sixièmement, le règlement des questions portant sur la prolifération des armes nucléaires au niveau régional par l'entremise du dialogue diplomatique est crucial. Nous saluons les deux accords concernant l'Iran, tandis que les programmes en cours de mise au point d'armes nucléaires et de missiles de la République populaire démocratique de Corée demeurent un motif de grave préoccupation. Le Japon non seulement appelle la République populaire démocratique de Corée à renoncer à toutes ses armes nucléaires et à suspendre les programmes nucléaires existants et toutes les activités connexes, mais prie aussi instamment la République populaire démocratique de Corée de rejoindre le TNP et les garanties de l'Agence internationale de l'énergie

atomique et de reprendre un dialogue utile et crédible en vue d'une dénucléarisation.

Enfin, dans le climat de sécurité de plus en plus précaire que connaît notre pays, il convient de souligner de nouveau la nécessité d'adopter une politique nationale appropriée en matière de sécurité, y compris la dissuasion nucléaire. Par ailleurs, la question des incidences humanitaires des armes nucléaires revêt une importance particulière. Le Japon réitère sa position à ce sujet, à savoir que cette question doit étayer toutes les approches et tous les efforts en faveur du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, et jouer un rôle non pas de division mais de passerelle afin d'unir l'ensemble de la communauté internationale.

M^{me} Chan (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Le Costa Rica regrette l'échec de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2015. Nous regrettons que cinq ans après l'adoption du plan d'action en 2010, la concrétisation des engagements liés au désarmement nucléaire continuent de figurer loin derrière ceux liés à la non-prolifération et à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. La non-prolifération nucléaire s'inscrit dans le droit fil du désarmement nucléaire, et tous deux sont indispensables à la mise en œuvre effective du TNP. Le Costa Rica appelle à un équilibre entre ces deux piliers, car le TNP a commencé à faiblir au moment où nous avons besoin qu'il fonctionne.

La réalité d'aujourd'hui dépasse la fiction. Le monde compte plus de 16 000 ogives nucléaires. Plutôt que de les détruire, des milliards de dollars sont consacrés chaque année à leur modernisation, ce qui multiplie la menace nucléaire. Le Costa Rica tient à exprimer son rejet total de la modernisation et la mise au point de nouvelles armes nucléaires. Cela va à l'encontre des obligations existantes et de l'objectif d'un monde exempt de menaces nucléaires.

De timides progrès ont été réalisés en vue de la réduction des stocks mondiaux d'armes nucléaires, ces progrès ont été insuffisants. La majeure partie des réductions a porté sur des ogives non opérationnelles et des ogives stockées. Nous exhortons les États dotés d'armes nucléaires à adopter de nouvelles mesures en vue de réduire leurs stocks opérationnels d'ogives stratégiques et d'armes nucléaires tactiques de manière transparente, vérifiable et irréversible. Nous les appelons à réduire la disponibilité opérationnelle de leurs systèmes, car beaucoup de ces armes sont à un

niveau d'alerte élevé et pourraient même être la cible de cyberattaques.

Étant donné cette situation, des propositions et des mesures destinées à faire progresser le désarmement nucléaire ont été avancées au fil des ans. Nous avons interdit les essais nucléaires, mais le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) n'est toujours pas entré en vigueur. Nous avons cherché à interdire la production de matières fissiles, mais nous n'avons toujours pas pris les dispositions nécessaires à la tenue de négociations sur ce traité au sein de la Conférence du désarmement, paralysée depuis des années et dont la composition n'est toujours pas universelle. Nous avons appelé au renforcement de la transparence en ce qui concerne les stocks d'armes, à la vérification des réductions par le biais de l'Agence internationale de l'énergie atomique et à l'arrêt de tous les programmes de modernisation. Cependant, les procédures unilatérales et bilatérales de vérification sont encore la norme. Le Costa Rica appelle à un appui accru aux tâches de vérification et de respect de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Tous ces objectifs et ces étapes sont importants aux yeux de certains États, mais pas de tous. Lorsque la communauté internationale agit de la sorte, elle ne fait rien d'autre qu'affaiblir la notion de multilatéralisme. Il est injuste de saper le multilatéralisme. Il n'est pas réaliste de faire pression sur les autres pour qu'ils respectent leurs obligations en vertu du TNP et du TICE, tout en négligeant ses propres obligations. Ces deux Traités et tous leurs articles font partie d'un dispositif complexe de confiance mutuelle qui n'autorise pas des attitudes partiales. Nous devons par conséquent éviter tant la prolifération horizontale que verticale, promouvoir le respect de toutes les obligations et non pas seulement de celles qui découlent de ces Traités et condamner toute tentative visant à rompre le régime de confiance mutuelle. Le Costa Rica est donc vivement préoccupé par le peu de progrès réalisés en matière de désarmement nucléaire et par les déclarations affirmant et même appuyant le rôle des armes nucléaires dans les doctrines nucléaires. Cette situation nuit non seulement à la crédibilité du Traité mais aussi au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Nous renouvelons notre attachement à l'Engagement humanitaire, et nous sommes convaincus qu'il existe un vide juridique concernant le désarmement nucléaire. Le Costa Rica se félicite que 119 États aient approuvé l'Engagement humanitaire et appelle

davantage d'États à se joindre aux efforts visant à combler ce vide juridique, en adoptant des mesures pour condamner, interdire et éliminer toutes les armes nucléaires. Ma délégation appuie également les projets de résolution présentés au cours de la présente session qui visent à progresser vers la réalisation de ces objectifs. Nous devons continuer de progresser vers la réalisation de l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Le statu quo n'est pas acceptable.

M^{me} Del Sol Dominguez (Cuba) (*parle en espagnol*) : Nous souscrivons entièrement à la déclaration prononcée lundi par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/70/PV.9).

C'est la deuxième fois que nous célébrons la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, qui réaffirme la priorité absolue que constitue le désarmement nucléaire. Il est vital que nous prenions des mesures concrètes pour interdire et éliminer à jamais les armes nucléaires. Il ne s'agit pas d'une tâche aisée, mais elle est essentielle et possible si nous y contribuons tous. Cuba fait partie de la région qui a été la première à créer des zones exemptes d'armes nucléaires, aussi j'aimerais saisir cette occasion pour saluer la déclaration historique faisant de l'Amérique latine et des Caraïbes une zone exempte d'armes nucléaires. En notre double qualité de membre du Mouvement des pays non alignés et de membre de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, nous allons travailler activement afin de permettre l'ouverture de négociations sur une convention globale interdisant et éliminant les armes nucléaires, dans le sillage des excellent résultats obtenus par la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire, qui s'est tenue le 26 septembre 2013 (voir A/68/PV.11).

L'Organisation des Nations Unies fête ses 70 ans, et alors que la première résolution de l'Assemblée générale (résolution 1(I)) portait sur le dramatique bombardement atomique d'Hiroshima et de Nagasaki, dont l'humanité avait été témoin cinq ans auparavant, aujourd'hui, sept décennies plus tard, le désarmement nucléaire reste un vœu pieux. Cuba rejette les approches sélectives à l'égard de la non-prolifération, qui privilégient la prolifération horizontale par rapport à la prolifération verticale des armes nucléaires et ne tiennent pas compte du fait que la seule garantie contre les armes nucléaires est leur interdiction et leur élimination totale sous un contrôle international strict. À cet égard, Cuba réaffirme le droit inaliénable de tous

les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) à développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination.

Malheureusement, 45 ans après l'entrée en vigueur du TNP, des États ne s'acquittent toujours pas de leurs obligations en vertu de l'article VI du Traité, qui engage à poursuivre des négociations en vue d'éliminer les armes nucléaires. La neuvième Conférence des Parties au Traité, qui s'est tenue cette année, a confirmé une fois de plus le vaste fossé qui persiste entre la rhétorique et les déclarations de bonnes intentions que certains États dotés d'armes nucléaires répètent à longueur de temps et les engagements et mesures qu'ils sont réellement disposés à prendre. Nous regrettons vivement le fait que la Conférence d'examen du TNP de cette année n'ait pu parvenir à un accord, malgré la volonté et la détermination de l'immense majorité des États parties au Traité de progresser, notamment en matière de désarmement nucléaire.

Les modalités proposées pour la tenue d'une conférence portant sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient ont servi d'argument à ceux qui ont fait obstacle à un accord final, en dépit de la responsabilité particulière de deux d'entre eux en tant qu'auteurs de la résolution non appliquée de 1995 sur le Moyen-Orient et dépositaires du Traité. J'aimerais saisir cette occasion pour souligner que Cuba continue d'appuyer sans réserve la création d'une telle zone au Moyen-Orient, car nous sommes convaincus qu'elle serait une contribution essentielle à la paix et à la sécurité de l'ensemble des peuples de la région.

Face à l'échec de la Conférence d'examen et aux échecs antérieurs s'agissant de la mise en œuvre des dispositions convenues lors des Conférences précédentes, notamment les 13 mesures concrètes de désarmement nucléaire et le plan d'action de 2010, il n'est guère surprenant qu'une majorité croissante d'États parties aient de plus en plus la conviction que le TNP n'est pas leur traité mais uniquement celui des États dotés d'armes nucléaires.

Tant que nous ne serons pas parvenus à éliminer totalement les armes nucléaires, j'appelle à l'ouverture de négociations sur un instrument juridiquement contraignant offrant des garanties de sécurité universelles et inconditionnelles aux États non dotés d'armes nucléaires contre la menace ou l'emploi d'armes de ces armes. L'approche par étapes préconisée par certains ne peut pas être utilisée comme prétexte

pour maintenir le statu quo et reporter indéfiniment l'interdiction et l'élimination totales des armes nucléaires. Le désarmement nucléaire ne peut continuer d'être un objectif éternellement reporté et assorti de conditions. Cette année, la Première Commission examine plusieurs questions visant à parvenir au désarmement nucléaire qui méritent d'être appuyées. La raison est de notre côté. Nous n'avons pas le droit de renoncer au combat.

M^{me} Urruela Arenales (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Nous nous associons à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/70/PV.9).

En tant qu'État partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), le Guatemala s'engage à en promouvoir l'universalité ainsi que le respect scrupuleux de chacune de ses dispositions. Le respect est une obligation juridique, et chaque État doit témoigner clairement de son attachement à la lettre et à l'esprit de cet instrument juridique. La prorogation indéfinie du TNP n'implique pas l'existence indéfinie d'armes nucléaires. Elle ne change pas non plus le fait que le Traité est le résultat de l'engagement des États dotés d'armes nucléaires d'éliminer leurs arsenaux et de celui des États non dotés d'armes nucléaires de ne pas en acquérir. Le désarmement nucléaire progresse à un rythme trop lent. Bien souvent, les progrès supposés réalisés dans le domaine du désarmement sont plus quantitatifs que qualitatifs, les réductions du nombre d'armes s'accompagnant d'investissements colossaux consacrés à l'amélioration qualitative des arsenaux. De toute évidence, alors que les États non dotés d'armes nucléaires ont déjà honoré leurs engagements, nous ne pouvons qu'espérer que les États dotés d'armes nucléaires feront de même.

L'échec de la Conférence d'examen du TNP de cette année est regrettable, mais si l'on en juge par les différentes commissions préparatoires, il aurait été surprenant que la Conférence soit un succès. Ne soyons pas démoralisés, car la Conférence du désarmement a donné de l'élan à de nombreuses initiatives visant à repenser et revitaliser le débat sur le désarmement nucléaire. Le TNP n'est pas le seul à avoir subi les conséquences de l'absence de consensus, la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement sont depuis plus de 15 ans dans l'incapacité de s'acquitter de leur mandat.

C'est la raison pour laquelle des initiatives telles que celle portant sur les incidences humanitaires des

armes nucléaires démontrent non seulement l'optimisme des États et leur détermination renouvelée de faire progresser le désarmement nucléaire, mais aussi combien il est urgent pour ces États de sortir de l'impasse et d'agir, malgré la ligne de défense des puissances nucléaires pour protéger le statu quo et leurs arguments selon lesquels nous devons attendre que le contexte de la paix et de la sécurité internationales s'améliore et réunisse des conditions propices au désarmement. Dès lors, comment ne pas s'interroger sur la raison pour laquelle 119 États ont approuvé l'Engagement humanitaire, qui reconnaît l'existence d'un vide juridique concernant l'interdiction et l'élimination des armes nucléaires?

Nous jugeons encourageantes les nombreuses et nouvelles suggestions proposant différentes voies pour progresser vers cet objectif, à condition qu'elles ne contredisent ni ne répliquent le travail de la Commission, mais qu'elles se complètent et se renforcent mutuellement et soient une valeur ajoutée. Nous ne pouvons pas travailler en utilisant les mêmes règles et en répétant les mêmes erreurs, tout en espérant un résultat différent. C'est pourquoi nous accueillons favorablement les propositions visant à introduire des éléments nouveaux ou à suivre des règles différentes qui nous permettent d'obtenir des résultats même sans l'unanimité de toutes les parties. Si le consensus a été et continuera d'être un instrument important de notre mécanisme de désarmement, il ne doit pas être la condition absolue de toute négociation. Il ne doit pas être non plus considéré comme l'objectif ultime, ni être utilisé de façon abusive ou comme une tactique analogue au veto.

Nous ne devons pas perdre de vue que l'élimination complète des armes nucléaires constitue notre objectif suprême. Entre-temps, il est primordial de mettre en œuvre toutes les initiatives visant à réduire ce risque. Il nous paraît donc essentiel de maintenir le moratoire sur les essais nucléaires jusqu'à l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous aimerions également saisir cette occasion pour appeler tous les pays qui ne l'ont pas encore fait à signer et ratifier cet instrument important, en particulier ceux visés à l'annexe 2, sans l'adhésion desquels l'entrée en vigueur du Traité est impossible.

Les zones exemptes d'armes nucléaires sont une composante essentielle du désarmement nucléaire. Le Guatemala est fier d'être partie au Traité de Tlatelolco, qui a créé la première zone habitée au monde exempte d'armes nucléaires et a servi d'exemple et d'inspiration

pour la création d'autres régions dénucléarisées. Nous avons créé avec succès une zone exempte d'armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, et nous appelons au retrait de toutes les déclarations interprétatives faites au sujet du Traité. Enfin, nous nous félicitons de la tenue de la troisième Conférence des États parties aux traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires, des États signataires et de la Mongolie, qui aura lieu en mai prochain.

Mme Higgie (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Du point de vue de la Nouvelle-Zélande, il s'agit d'une année marquante pour les partisans du désarmement nucléaire. Ceux d'entre nous qui, pendant des années, ont cru que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TNP) était un moyen de faire avancer la communauté internationale et d'élaborer des mesures efficaces en vue de l'élimination des armes nucléaires, comme le prévoit l'article VI du Traité, ont connu un réveil brutal. Un nombre important d'États parties au TNP se sont rendus à la Conférence d'examen de cette année en pensant que, 20 ans après la décision de proroger le Traité au-delà de sa période d'expiration, le moment était venu d'envisager jusqu'où nous pourrions aller en ce qui concerne l'article VI.

Pour la Nouvelle-Zélande et pour nos collègues de la Coalition pour un nouvel ordre du jour, cette destination est depuis toujours évidente, et nous avons formulé des propositions sur la voie à suivre dans un document de travail, le document de travail no 9, que nous avons présenté à la communauté du TNP à la Conférence d'examen de 2015. Dans ce document, nous insistons sur la nécessité d'intensifier l'exploration des approches juridiques susceptibles de combler le vide juridique laissé par le TNP. Nous demandons que des décisions soient prises en vue de favoriser le travail préparatoire portant sur le cadre juridique d'un monde exempt d'armes nucléaires et de garantir un suivi approprié dans toutes les instances de désarmement, notamment à l'Assemblée générale.

Mais il est apparu clairement qu'à la Conférence d'examen de cette année, tous les membres de la communauté du TNP n'étaient pas prêts à convenir de mesures efficaces au titre de l'article VI. Aujourd'hui, il semblerait que le moment ne soit pas encore venu d'entamer au sein de la communauté du TNP les négociations multilatérales définies comme obligatoires par la Cour internationale de Justice il y a près de 20 ans. Au contraire, il est apparu que si les États parties au TNP pouvaient se mettre d'accord sur la

constitution d'un groupe de travail à composition non limitée, ce groupe ne disposerait pas d'un mandat lui permettant de faire véritablement progresser la mise en œuvre de l'article VI. Comme nous le savons, il n'y a pas eu d'accord sur la constitution d'un tel groupe, ni d'ailleurs sur aucun document final de la Conférence d'examen, et la proposition de créer un groupe de travail à composition non limitée sur le désarmement nucléaire est examinée aujourd'hui par la Première Commission.

Face au manque de volonté manifeste de certains au sein de la communauté du TNP de faire progresser le désarmement nucléaire multilatéral, la Nouvelle-Zélande estime qu'il serait extrêmement utile de mettre en place dès que possible un groupe de travail à composition non limitée, car cela permettrait de préserver la crédibilité du TNP et de ses obligations. Nous n'y parviendrons, bien entendu, que si ce groupe de travail dispose d'un mandat solide, qui ne soit pas une simple répétition de celui confié au Groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions en vue de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire aux fins de l'instauration d'un monde exempt à jamais d'armes nucléaires, établi par l'Assemblée générale en 2012. Nous avons besoin d'un groupe de travail qui nous offre la possibilité de faire avancer la communauté internationale dans l'élaboration de mesures efficaces en vue de l'élimination des armes nucléaires. Aussi nous espérons qu'un projet de résolution sera adopté, ici même, à l'occasion des soixante-dix ans de l'ONU, afin de démontrer que ce groupe de travail à composition non limitée est capable d'accomplir cette tâche et qu'il mènera ses travaux selon les règles consacrées du règlement intérieur de l'Assemblée générale.

Reflétant l'élan de plus en plus grand en faveur du désarmement nucléaire, comme l'a démontré l'Initiative humanitaire, la Commission est saisie cette année de nouveaux projets de résolution sur des thèmes liés au nucléaire. Nous espérons que tous ces textes représenteront un message clair et sans équivoque de la part de l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session sur la nécessité de progresser en matière de désarmement nucléaire multilatéral. La Nouvelle-Zélande salue, bien entendu, tous les efforts visant à nous faire aller de l'avant en matière de désarmement nucléaire. Si la voie que le projet de résolution (A/C.1/70/L.38) sur l'Engagement humanitaire envisage n'est pas tout à fait claire pour ma délégation à ce stade, les recommandations de la Nouvelle-Zélande sont clairement exposées dans le document de travail de la

Coalition pour un nouvel ordre du jour, le document de travail no 9, présenté cette année à la Conférence d'examen du TNP.

En ce qui concerne le nouveau texte présenté cette année sur les impératifs éthiques pour un monde exempt d'armes nucléaires (A/C.1/70/L.40), il s'agit en fait pour beaucoup de la base fondamentale de l'appel en faveur du désarmement nucléaire. La principale motivation de la Nouvelle-Zélande continuera d'être l'obligation de donner effet à l'article VI du TNP et la nécessité de protéger et de promouvoir les règles du droit international humanitaire en vue de l'interdiction expresse des armes de destruction massive les plus destructrices. L'appel lancé par la Nouvelle-Zélande et par nos collègues de la Coalition pour un nouvel ordre du jour est clairement reflété dans le projet de résolution dont nous nous sommes portés coauteur, qui s'intitule « Vers un monde exempt d'armes nucléaires » (A/C.1/70/L.41).

M. Kim Young-moo (République de Corée) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à se joindre aux orateurs précédents pour vous adresser ses félicitations, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection à la présidence de la Commission. Vous pourrez compter sur le plein appui et l'entière coopération de ma délégation.

La République de Corée est fermement attachée au maintien et au renforcement du régime du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TNP), car il est le point de départ de la non-prolifération et du désarmement nucléaires. Toutefois, compte tenu du fossé important qui existe entre les États dotés d'armes nucléaires et les États qui n'en sont pas dotés quant à la façon de concrétiser notre vision commune d'un monde exempt d'armes nucléaires, nous devons adopter une démarche concrète et réaliste, si nous voulons atteindre cet objectif commun. Alors que nous examinons les délibérations de la Conférence d'examen du TNP de 2015, la réalité devient de plus en plus évidente. La Conférence d'examen n'a pas été en mesure d'adopter un document final, ce qui montre que l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires se heurte encore à des défis importants. Néanmoins, nous saluons le fait que tous les États parties au Traité aient pu amorcer un dialogue constructif, en reconnaissant l'existence d'un fossé entre eux et en envisageant la façon d'y remédier.

Ma délégation prend note des progrès réels accomplis concernant différents aspects du désarmement nucléaire. En ce qui concerne les réductions bilatérales, nous approuvons le Traité entre

les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs (nouveau Traité START), qui contribue efficacement au renforcement de la transparence et à l'instauration de la confiance. La République de Corée tient également à souligner l'importance que revêt l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. À cet égard, nous avons accueilli à Séoul, en juin dernier, une réunion du groupe d'éminentes personnalités de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, au cours de laquelle a été adoptée la Déclaration de Séoul, qui appelle tous les États visés à l'annexe 2 à signer et ratifier sans délai le Traité et exhorte la République populaire démocratique de Corée à s'abstenir de procéder à de nouveaux essais nucléaires.

En ce qui concerne plus précisément la sphère multilatérale, la République de Corée prend note et se félicite du rapport du Groupe d'experts gouvernementaux chargé de faire des recommandations sur les aspects susceptibles de contribuer à l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, sans être mandaté pour le négocier (voir A/70/81). Nous souhaitons que les négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles débutent immédiatement au sein de la Conférence du désarmement, espérant faire fond sur les débats utiles menés par le Groupe d'experts gouvernementaux.

En matière de non-prolifération nucléaire, nous relevons l'adoption du Plan d'action global commun conclus entre les gouvernements du E3+3 et l'Iran, ainsi que la feuille de route signée par l'Iran et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Cela démontre de façon probante qu'il est possible de résoudre des questions de non-prolifération par le dialogue et la diplomatie. La Corée appuie également le rôle joué par les accords de garanties de l'AIEA et leur protocole additionnel. La République de Corée est l'un des deux États membres à avoir commencé à appliquer, à partir du mois de septembre, la nouvelle version de l'approche au niveau de l'État. En tant que prochain président du Groupe des fournisseurs nucléaires, de 2016 à 2017, la République de Corée va intensifier ses efforts en vue de consolider le régime international pour protéger le monde contre la prolifération nucléaire.

La République de Corée est très désireuse de voir renforcée la sécurité nucléaire mondiale face à

une éventuelle prolifération de matières nucléaires vers des acteurs non étatiques. Elle a fait la preuve de son engagement en accueillant notamment le Sommet sur la sécurité nucléaire en 2012, et en contribuant à hauteur d'environ 5 millions de dollars au Fonds pour la sécurité nucléaire de l'AIEA. Par ailleurs, le Ministre des affaires étrangères de la République de Corée assumera la présidence de la Conférence internationale sur la sécurité nucléaire, organisée en 2016 par l'AIEA.

Enfin, nous devons exprimer à nouveau notre ferme condamnation de l'acquisition d'armes nucléaires par la République populaire démocratique de Corée. Le rejet par ce pays des propositions de dialogue sur la dénucléarisation est très préoccupant, aussi exhortons-nous la Corée du Nord à reprendre immédiatement les pourparlers sur la dénucléarisation. Le perfectionnement inquiétant de ses capacités nucléaires et les activités en cours sur le site de Yongbyon ne doivent pas être ignorés par la communauté internationale.

La République populaire démocratique de Corée a procédé à trois essais nucléaires au cours de la dernière décennie et revendique le statut d'État doté d'armes nucléaires. En outre, la Corée du Nord a annoncé officiellement son intention de lancer un missile à longue portée sous le couvert d'un tir de satellite, ce qui constitue une violation flagrante des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous voudrions par conséquent saisir cette occasion pour appeler la République populaire démocratique de Corée à renoncer d'une façon complète, vérifiable et irréversible à tous ses programmes nucléaires et de mise au point de missile balistique et à se conformer pleinement à toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Enfin, nous exhortons la République populaire démocratique de Corée à respecter pleinement le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et à s'acquitter de ses obligations internationales en tant que membre responsable de la communauté internationale.

M^{me} Jakubonė (Lituanie) (*parle en anglais*) : La Lituanie s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Autriche au nom d'un groupe de pays sur les incidences humanitaires des armes nucléaires (voir A/C.1/70/PV.9).

J'aimerais revenir plus en détail sur un certain nombre de questions revêtant une importance particulière pour ma délégation. La Lituanie demeure attachée au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui est essentiel à la réalisation du désarmement nucléaire, la pierre angulaire du régime mondial de

non-prolifération et la base pour le développement des applications pacifiques de la technologie nucléaire. Ses trois piliers, qui se renforcent mutuellement, doivent être promus de façon équilibrée afin de renforcer la crédibilité et l'intégrité du régime du TNP.

La Lituanie réaffirme son attachement à l'objectif du désarmement général et complet et d'un monde sans armes nucléaires. En tant qu'État non doté d'armes nucléaires, la Lituanie souligne l'importance des mesures de confiance, d'une transparence réciproque et d'une vérification efficace, autant d'éléments qui font partie intégrante de la maîtrise des armements nucléaires et du désarmement. Jusqu'à ce que nous atteignons notre objectif, des mesures efficaces en matière de maîtrise des armements nucléaires et de nouvelles mesures de désarmement, en particulier la réduction des stocks mondiaux d'armes nucléaires, demeurent extrêmement importantes.

La Lituanie se félicite de l'accord conclu entre les gouvernements du E3+3 et l'Iran sur le Plan d'action global commun relatif à la question nucléaire de l'Iran. La Lituanie a voté pour la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité, qui entérine ce plan, et estime que, s'il est pleinement appliqué et de bonne foi, il permettra de régler ce différend de manière vérifiable. Il constitue également une victoire importante pour le multilatéralisme et démontre que la pression constante de la communauté internationale peut créer les conditions propices pour amener les parties à la table des négociations et maintenir l'engagement de tous.

Les incidences humanitaires découlant de l'utilisation d'armes nucléaires, ainsi que les effets dévastateurs immédiats et à long terme de leur emploi, sont extrêmement préoccupantes. Nos efforts collectifs dans le domaine de la maîtrise des armements nucléaires, du désarmement et de la non-prolifération sont motivés par une connaissance approfondie des conséquences catastrophiques résultant de l'utilisation d'armes nucléaires. Afin de faire de réels progrès, nous devons maintenir une approche inclusive, éviter tout morcellement de la communauté internationale et impliquer tous les États, notamment ceux qui détiennent des armes nucléaires.

Le seul moyen de réaliser le désarmement nucléaire est d'agir de manière concrète en tenant compte des aspects humanitaires et de sécurité. La communauté internationale dispose déjà d'un ensemble de traités, d'institutions et d'engagements qui se renforcent mutuellement et sont complémentaires pour réaliser

définitivement un monde exempt d'armes nucléaires. Il faut les renforcer. Les prochaines étapes cruciales doivent être l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et le lancement rapide de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles.

Nous restons également préoccupés par les graves répercussions du conflit en Ukraine sur le TNP et le processus de désarmement dans son ensemble. L'Ukraine est devenue partie au TNP en tant qu'État non doté d'armes nucléaires après avoir accepté de retirer toutes les armes nucléaires de son territoire. En échange, les États dotés d'armes nucléaires, notamment la Fédération de Russie, ont réaffirmé leur engagement de respecter l'indépendance, la souveraineté et les frontières existantes de l'Ukraine et ont donné l'assurance qu'aucune de leurs armes ne serait un jour utilisée contre ce pays. En occupant illégalement la Crimée et en déstabilisant la situation dans ce pays, la Fédération de Russie a violé les obligations qui sont les siennes au regard du Mémoire de Budapest. La Lituanie exhorte à nouveau la Fédération de Russie à respecter l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine, ainsi que le statut dénucléarisé de la Crimée occupée.

Outre le désarmement nucléaire, la non-prolifération et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, nous partageons également l'objectif visant à accroître la sécurité nucléaire, étant donné que des défis actuels et nouveaux, comme le terrorisme nucléaire, continuent de se poser à la communauté internationale. La Lituanie met résolument en œuvre les engagements pris aux Sommets sur la sécurité nucléaire de Séoul et de La Haye en renforçant ses capacités nationales et sa coopération avec d'autres pays et organisations internationales dans la lutte contre le trafic illicite de matières nucléaires ou autres matières radioactives.

En vue du Sommet sur la sécurité nucléaire, qui se tiendra à Washington en 2016, la Lituanie a accueilli une réunion des sherpas, à Vilnius, du 29 juin au 2 juillet 2015. Cette réunion a rassemblé 130 hauts responsables venus de 48 pays, ainsi que des représentants de l'ONU, l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'Union européenne et INTERPOL. De plus, le Centre d'excellence de la Lituanie sur la sécurité nucléaire, en tant que lieu de formation et de renforcement des capacités, continue d'étendre son rayonnement international, en organisant des séminaires internationaux et des visites d'étude.

Nous sommes reconnaissants à nos partenaires pour le soutien qu'ils apportent à ces activités.

Enfin, Monsieur le Président, je tiens à vous assurer de la volonté de la Lituanie de coopérer activement aux initiatives de nos partenaires pour renforcer la coopération internationale dans le domaine nucléaire.

M. Luque Márquez (Équateur) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je tiens à déclarer que l'Équateur s'associe aux déclarations prononcées par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et par le représentant de l'Uruguay, au nom de l'Union des nations d'Amérique latine (voir A/C.1/70/PV.9).

La Constitution de l'Équateur condamne sans équivoque la mise au point et l'emploi d'armes de destruction massive. Fidèle à ce principe, mon pays exprime à nouveau sa fierté d'appartenir à la première zone exempte d'armes nucléaires à forte densité de population, créée par le Traité de Tlatelolco. Nous faisons partie d'une zone de paix, comme l'ont déclaré les chefs d'État d'Amérique latine et des Caraïbes lors des sommets de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, qui ont eu lieu à La Havane (Cuba) et à Belén (Costa Rica).

Conformément à cette position, l'Équateur insiste depuis de nombreuses années sur la nécessité d'entamer dès que possible des négociations sur un traité interdisant et éliminant les armes nucléaires. Ma délégation appuiera, au cours de la présente session de la Commission, les initiatives dans ce sens. Un appel en faveur de l'élimination à jamais de la menace nucléaire – de la part de tous les peuples du monde – doit être lancé sans tarder. Nous rejetons les arguments avancés par les États dotés d'armes nucléaires et par ceux qui font partie d'alliances militaires nucléaires selon lesquels les conditions de sécurité ne sont pas réunies pour se défaire des armes nucléaires. Soyons clairs, la possession d'ogives nucléaires, non seulement n'accroît pas la sécurité de ceux qui en sont détenteurs et se croient protégés par elles, mais au contraire augmente l'instabilité et l'insécurité chez les États dotés d'armes nucléaires.

La nécessité d'interdire et d'éliminer les armes nucléaires revêt encore plus d'urgence étant donné les conséquences humanitaires catastrophiques de toute explosion nucléaire, qu'elle soit accidentelle ou délibérée. La persistance de ces armes menace l'humanité tout

entière, nous rendant tous plus vulnérables encore. Affirmer, comme le font certains États, que l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant interdisant et éliminant les armes nucléaires pourrait, par une étrange alchimie, accroître l'insécurité dans le monde est particulièrement offensant pour ceux qui prônent l'élimination de ces armes, en particulier les *hibakusha*, les survivants d'Hiroshima et de Nagasaki, au moment où nous commémorons le soixante-dixième anniversaire de la première utilisation de ces armes dans un conflit armé.

L'Équateur renouvelle son attachement au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et à ses trois piliers, qui doivent être mis en œuvre de façon équilibrée, sans discrimination ni recours aux deux poids, deux mesures. Aussi regrettons-nous que la récente Conférence d'examen du TNP n'ait pu obtenir le consensus nécessaire pour adopter un document final, en raison d'un désaccord sur la question relative à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Nous rappelons que cette dernière faisait partie intégrante des décisions prises lors de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP en 1995. Je tiens également à exprimer le mécontentement de ma délégation concernant le fait que le chapitre consacré au désarmement nucléaire dans le projet de document qui a circulé durant les dernières heures de la Conférence d'examen souffrait d'un manque d'objectifs ambitieux dans ce domaine et qu'il était même en deçà du document approuvé à la fin de la Conférence d'examen de 2010.

Mon pays se félicite de l'accord conclu, le 14 juillet 2015, entre la République islamique d'Iran et les 5+1 concernant le programme nucléaire de ce pays. Selon nous, cet accord inaugure une nouvelle ère diplomatique et politique au Moyen-Orient, en démontrant que les divergences peuvent et doivent être résolues par la voie diplomatique. Dans le même temps, nous réaffirmons le droit des États d'exploiter l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Enfin, ma délégation est heureuse d'informer la Commission que, conformément à ses obligations en vertu du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, un accord a été signé, en février dernier, qui prévoit l'installation d'une station de surveillance des infrasons, ainsi que d'une station de surveillance des radionucléides, dans les îles Galapagos. Nous espérons qu'elles seront construites et mises en service dès que possible, car cela permettra de renforcer le système international de surveillance.

M. Anton (Espagne) (*parle en espagnol*) : L'Espagne s'associe à la déclaration prononcée par l'Australie au nom de 28 États. Le Plan d'action global commun conclu entre les gouvernements des E3+3 et l'Iran témoigne de la force et de l'efficacité du régime de non-prolifération nucléaire et sa clef de voûte, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Pour l'Espagne, l'accord conclu à Vienne sur la question iranienne, entériné par la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité, soumet le programme nucléaire iranien à des contraintes précises et très détaillées ainsi qu'à un système de vérification rigoureux.

L'Espagne appuie le rôle fondamental confié par les accords de Vienne à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour la vérification des engagements de l'Iran relatifs aux matières nucléaires. L'AIEA peut compter sur le plein appui de l'Espagne dans cette tâche, notamment son appui aux activités de l'Agence dans le domaine de la sécurité physique et technologique et de la coopération technique en vue de promouvoir l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Pour l'Espagne, le TNP constitue la pierre angulaire du régime de non-prolifération et offre le cadre fondamental pour faire progresser le désarmement nucléaire, conformément à l'article VI du Traité. Nous regrettons vivement que la Conférence d'examen de mai dernier n'ait pu déboucher sur aucun accord ni adopter aucun document final de consensus. Nous devons continuer d'étudier les mesures qui ont bénéficié d'un large appui pendant la Conférence, ainsi que sur les engagements pris lors des Conférences d'examen antérieures.

Nous regrettons aussi qu'il n'ait pas été possible de parvenir à un accord sur la tenue future d'une conférence portant sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes de destruction massive. Nous renouvelons notre appui à la résolution de 1995 sur cette question ainsi qu'aux accords conclus lors de la Conférence d'examen de 2010, et nous encourageons toutes les parties à faire preuve de volonté politique afin d'aboutir à un accord et à un consensus qui permettraient la tenue de cette conférence dans les meilleurs délais et avec la participation de tous les pays de la région.

Pour mon pays, la mise au point par la République populaire démocratique de Corée de son programme nucléaire, en violation des résolutions du Conseil de sécurité, est très préoccupante. L'Espagne appelle la République populaire démocratique de Corée à renoncer

à ses programmes nucléaires et balistiques, de façon totale et vérifiable.

Nous tenons à souligner une fois encore la nécessité de se conformer aux dispositions de l'article VI du TNP dans le domaine du désarmement nucléaire, en mettant notamment l'accent sur la responsabilité des États dotés des plus vastes arsenaux. Mon pays, comme d'autres, a participé aux conférences organisées pour débattre des conséquences humanitaires catastrophiques résultant de l'utilisation d'armes nucléaires. Cette question figure également dans le document final de la Conférence d'examen de 2010. Ce débat souligne combien il est urgent de faire progresser le processus de désarmement nucléaire, mais il aborde aussi des questions de sécurité, que nous pensons devoir être traitées de façon réaliste, dans le cadre du TNP et avec la participation des puissances nucléaires.

L'Espagne renouvelle son appui à la Conférence du désarmement, seule instance permanente pour la négociation de traités multilatéraux dans le domaine du désarmement et nous appuyons toutes les mesures susceptibles de la revitaliser.

L'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs est une question qui confère à la Conférence du désarmement un degré élevé de maturité politique et technique, constituant ainsi la prochaine étape logique qui sera abordée au cours du processus de négociation. L'excellent travail d'analyse et les débats officiels qui ont eu lieu ces deux dernières années au sein du Groupe d'experts gouvernementaux chargé de faire des recommandations sur les aspects susceptibles de contribuer à l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, sans être mandaté pour le négocier, ont fourni de nouveaux éléments pour une éventuelle réflexion sur un futur traité sur ce sujet et ont réaffirmé la validité du Mandat Shannon. L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires serait une étape fondamentale. La Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est parvenue à mettre en place un système de vérification susceptible de mettre en œuvre les restrictions établies par le TNP. Nous appelons donc les États qui ne l'ont pas encore fait, en particulier ceux visés à l'annexe 2, à signer ou ratifier le Traité afin de permettre son entrée en vigueur de toute urgence.

La stratégie de sécurité nationale de l'Espagne s'est donné pour priorité d'empêcher que des groupes terroristes n'aient accès à des armes de destruction massive. La résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité constitue un élément fondamental dans l'architecture institutionnelle actuelle dans ce domaine. L'Espagne participe activement aux préparatifs du prochain Sommet sur la sécurité nucléaire, qui aura lieu en 2016, et s'est employée ces dernières années à contribuer au programme de travail adopté à Washington en 2010. Dans ce contexte et conformément à la résolution 1540 (2004), l'Espagne a élaboré un plan d'action avec le Maroc sur la sécurité nucléaire. Le dernier exemple en date de cette collaboration internationale a été l'organisation avec l'AIEA d'un exercice conjoint Espagne-Maroc sur la sécurité du transport maritime des matières nucléaires et radioactives, qui aura lieu la semaine prochaine, à Madrid, dans les eaux du détroit de Gibraltar.

L'Espagne appelle les États qui ne l'ont pas encore fait à ratifier l'Amendement de 2005 à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires, et tous les États Membres à adhérer à la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire.

Enfin, l'Espagne participe activement à d'autres initiatives fondamentales dans le domaine de la sécurité nucléaire, notamment l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire, l'Initiative de sécurité contre la prolifération et les régimes de contrôle des exportations, qui fixent des normes internationales pour la consolidation des efforts visant à prévenir le détournement des matières nucléaires et l'utilisation illicite de matières nucléaires à double usage.

M. Alwan (Iraq) (*parle en arabe*) : Étant donné le temps de parole qui m'est imparti, je me contenterai de prononcer une version écourtée de ma déclaration.

Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/70/PV.9), ainsi qu'à celle prononcée au nom du Groupe des États arabes (voir A/C.1/70/PV.10).

L'interdiction des armes nucléaires est la seule garantie contre la menace ou l'emploi de ces armes. C'est la raison pour laquelle la communauté internationale doit œuvrer de concert pour parvenir à l'universalité des textes juridiques internationaux afin d'éliminer définitivement ces armes et de renforcer la paix et la sécurité internationales.

L'Iraq réaffirme sa ferme position vis-à-vis du désarmement nucléaire, qui est la priorité de la Conférence du désarmement. Nous insistons sur l'importance des négociations menées dans le cadre de la Conférence, notamment celles portant sur un traité international qui entrerait en vigueur et interdirait la fabrication et l'utilisation d'armes nucléaires, conformément à un calendrier précis. Nous tenons également à souligner la nécessité d'élaborer un instrument juridiquement contraignant interdisant les armes nucléaires et offrant des garanties aux États non dotés d'armes nucléaires en ce qui concerne la menace ou l'emploi de la force nucléaire contre eux. Il s'agit d'une priorité essentielle pour ces pays.

L'Iraq insiste sur l'importance de la résolution 62/32. Elle nous livre une feuille de route susceptible de nous mener vers un monde exempt d'armes nucléaires grâce au renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

Le Gouvernement iraquien déplore l'absence de consensus sur un document finale lors de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2015. L'échec de la Conférence d'examen, en cette période particulièrement critique pour le monde, nuira indubitablement à la crédibilité du TNP, ce dernier ayant maintenant un quatrième pilier distinct, outre les trois piliers fondamentaux, à savoir la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires. Cet objectif n'est toujours pas atteint, en raison du refus d'une seule entité, Israël, d'adhérer au TNP malgré son statut d'État doté d'armes nucléaires et des appels répétés d'autres États pour qu'il s'acquitte de ses obligations en vertu du Traité.

Le Gouvernement de mon pays est fier que l'Agence internationale de l'énergie atomique ait fait figurer l'Iraq sur la liste des pays ayant respecté leurs obligations s'agissant de la fourniture de rapports de transparence, conformément aux obligations découlant du Protocole additionnel de l'AIEA.

L'Iraq appelle la communauté internationale à faire pression sur Israël, seule partie au Moyen-Orient à n'avoir pas adhéré au TNP. Israël doit adhérer au TNP. Ses installations et son infrastructure nucléaires doivent être placées sous le contrôle et la surveillance de l'AIEA. La crédibilité du Traité et la paix dans la région s'en trouveront ainsi renforcées. Le TNP est essentiel au renforcement des efforts pour réaliser le désarmement nucléaire.

Nous saisissons cette occasion pour exhorter toutes les parties qui n'ont pas encore signé ou ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), notamment les huit pays visés à l'annexe 2, à adhérer au TICE afin qu'il puisse entrer en vigueur.

La délégation iraquienne s'inquiète des incidences humanitaires découlant d'une explosion nucléaire. Aucun État, aucune organisation ne peut éviter de telles conséquences. Aussi nous félicitons-nous de l'amorce d'un dialogue sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, et nous saluons les efforts déployés dans ce sens.

Pour finir, la délégation iraquienne salue l'accord sur le programme nucléaire iranien conclu entre le P5+1 et l'Iran, qui a été approuvé par le Conseil de sécurité (voir résolution 2231 (2015), annexe A). Il s'agit d'un pas vers la stabilité régionale et internationale.

M. Al-Huwailah (Koweït) (*parle en arabe*) : Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par le représentant d'Oman au nom du Groupe des États arabes (A/C.1/70/PV.10), ainsi qu'à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/70/PV.9).

Le Koweït attache une grande importance à toutes les questions relatives au désarmement, à la non-prolifération et à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Il s'agit là des trois piliers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Nous réaffirmons une fois encore la position très ferme qui est la nôtre vis-à-vis des questions de désarmement et de sécurité internationale, notamment à l'égard des obligations au titre du TNP et des résolutions adoptées par les Conférences d'examen sur ce sujet.

Étant donné que la soixante-dixième session de l'Assemblée générale se tient à un moment critique, nous ne devons pas nous concentrer uniquement sur la façon la plus efficace de réaliser le désarmement, mais aussi sur la manière dont nous pouvons mettre en œuvre efficacement nos objectifs. Les États dotés d'armes nucléaires continuent d'affirmer que la possession de ces armes nucléaires est un élément dissuasif nécessaire à la sécurité, ce qui va à l'encontre de l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. La Conférence sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, qui s'est tenue à Oslo, en 2013, a clairement souligné la nécessité de créer des zones exemptes d'armes nucléaires dans de nombreuses régions du monde. L'élimination totale des armes nucléaires représente l'objectif suprême de

la non-prolifération. Aussi exhortons-nous les États dotés d'armes nucléaires à redoubler d'efforts afin de réduire leurs arsenaux conformément à leurs obligations internationales et aux traités bilatéraux signés entre les États dotés d'armes nucléaires. Si les armes nucléaires ne sont pas éliminées, alors nous devons recevoir des États dotés d'armes nucléaires des garanties contre la menace ou l'emploi de ces armes.

S'agissant des initiatives internationales et des zones exemptes d'armes nucléaires, il convient de rappeler que le Moyen-Orient est confronté à des défis qui ont entravé les efforts visant la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région. En vertu de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient, qui fait partie intégrante de la prorogation du TNP et qui est toujours en vigueur aujourd'hui, l'un des principaux résultats de la Conférence d'examen du TNP de 2010 a été l'établissement d'une feuille de route et d'un plan pour la tenue d'une conférence en vue de créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient avant la fin de 2012. Ce document, qui a été adopté par les États parties il y a cinq ans, affirmait l'importance de l'adhésion d'Israël au TNP et du placement de toutes ses installations pertinentes sous la supervision de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Il réaffirmait également l'importance de la pleine application de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient.

Les efforts inlassables consentis par les États arabes n'ont malheureusement pas été couronnés de succès en dépit de la grande souplesse dont ils ont fait preuve durant ces cinq années pour convenir de la tenue à Helsinki d'une conférence portant sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires. Sans avoir consulté les États arabes, des décisions unilatérales ont été prises pour différer cette conférence, ce qui constitue un revers pour les efforts déployés en vue de l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires. Dans ce contexte, le Koweït regrette à nouveau que la Conférence d'examen de 2015 n'ait pu dégager de consensus sur un document final.

L'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques représente un pilier essentiel du TNP. Ma délégation souligne l'importance des programmes de coopération technique gérés par l'AIEA et le monde en développement, car ils permettent, grâce aux transferts de technologie, de venir en aide aux nations en développement. En coordination avec l'AIEA, le Koweït a mis au point un programme conjoint adopté il y a deux ans, et six programmes nationaux ont été mis en

œuvre dans plusieurs secteurs et au sein d'organisations nationales. Nous avons décidé de lancer sept nouveaux programmes pour la période 2016-2017. Nous espérons que notre plan de développement national nous permettra de réaliser des progrès dans ce domaine au cours des années à venir.

M. Wibowo (Indonésie) (*parle en anglais*) : Nous voulons parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. Bien des efforts ont été déployés et des négociations de tout type ont eu lieu au sein de plusieurs instances avec la participation de différents acteurs, notamment des États dotés d'armes nucléaires. La fin de la guerre froide dans les années 90 a suscité un élan qui a incité les pays à renoncer à leurs ambitions en matière de course aux armements. Nous avons assisté à une réduction des arsenaux d'armes nucléaires, notamment si l'on compare la taille des arsenaux nucléaires d'aujourd'hui à celle des arsenaux d'avant les années 90. Nous prenons note du fait que les États dotés d'armes nucléaires continuent de vouloir maintenir leurs arsenaux. Des échanges et un niveau élevé de coordination se sont établis entre ces pays. Il s'agit d'un élément extrêmement important si l'on veut éviter tout incident susceptible d'entraîner une guerre nucléaire. Néanmoins, la menace d'une catastrophe nucléaire restera imminente, tant qu'existeront des armes nucléaires.

Tous les pays qui nourrissent l'ambition d'un monde exempt d'armes nucléaires ne doivent pas renoncer à cet objectif commun tant qu'il n'aura pas été atteint. Nous devons tout mettre en œuvre pour veiller à ce que les armes nucléaires ne fassent plus partie de la doctrine militaire d'aucun pays. La communauté internationale ne peut plus rester inerte alors que les progrès en matière de désarmement nucléaire se heurtent à des exigences irréalistes. Il est grand temps pour la communauté internationale de prendre des mesures efficaces pour permettre que des efforts concrets soient réalisés dans le domaine du désarmement nucléaire. Pour l'Indonésie, l'ouverture, dans les meilleurs délais, de négociations sur une convention globale sur les armes nucléaires, comme le stipule la résolution 69/58, est la manière la plus efficace d'avancer.

L'incapacité de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2015 d'aboutir à des engagements plus fermes afin de faire progresser le désarmement nucléaire a révélé une triste vérité, à savoir que certains États préfèrent maintenir le statu quo concernant la possession d'armes nucléaires plutôt que d'appuyer

les initiatives visant l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires.

À l'inverse, la Conférence d'examen de 2015 a montré que les nations sont, dans leur grande majorité, très conscientes de la menace que les armes nucléaires continuent de représenter pour l'existence humaine et s'en inquiètent vivement. L'impératif humanitaire est donc devenu le principal moteur pour souligner combien il est urgent de libérer le monde des armes nucléaires. Dans ce contexte et pour que ce message atteigne le plus grand nombre de personnes possible, l'Indonésie continuera d'apporter son plein appui aux initiatives portant sur les incidences humanitaires des armes nucléaires.

Dans le cadre du désarmement multilatéral, nous devons reconnaître le caractère central de l'impératif humanitaire, car nos efforts communs pour instaurer un monde exempt d'armes nucléaires reposent avant tout sur la nécessité de préserver la vie et la dignité humaines. Les armes nucléaires n'ont plus leur place au XXI^e siècle. Elles n'offrent pas de réponse aux problèmes actuels de sécurité, et les sommes colossales consacrées à leur maintien constituent un affront si l'on songe aux défis actuels en matière de développement. De plus, leur existence même représente une épée de Damoclès suspendue au-dessus de nos têtes, qui peut s'abattre à tout moment. Les bombardements d'Hiroshima et de Nagasaki, les conséquences des essais nucléaires dans le Pacifique Sud et les nombreux accidents évités de justesse aux États-Unis et en Europe qui auraient pu provoquer des explosions nucléaires sont autant de signaux d'alerte qui doivent nous inciter à changer nos façons d'agir. Nous manquerions à tous nos devoirs si nous restions inactifs.

M. Samounty (République démocratique populaire lao) (*parle en anglais*) : Étant donné que je m'exprime pour la première fois devant la Commission, je tiens à me joindre aux orateurs précédents pour vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Bureau, de votre élection.

Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de la République d'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (A/C.1/70/PV.9). J'aimerais cependant faire les observations suivantes à titre national.

L'existence d'armes de destruction massive, en particulier d'armes nucléaires, demeure un sujet de vive préoccupation pour l'humanité. La République

démocratique populaire lao a toujours estimé que seule l'élimination totale des armes nucléaires peut permettre à la communauté internationale d'offrir une garantie fiable contre la menace ou l'emploi de ces armes. Nous nous félicitons donc de la commémoration par l'Assemblée générale de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, qui s'est déroulée le 26 septembre dernier. Cet événement a permis de favoriser l'éducation et la sensibilisation du public à la menace que représentent les armes nucléaires pour l'humanité.

Nous savons tous que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est la clef de voûte du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, et qu'il continue de jouer un rôle déterminant sur le plan de la sécurité internationale et de servir de base aux efforts de la communauté internationale pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. Il est cependant regrettable que, lors de la neuvième Conférence d'examen du TNP en 2015, les États parties n'aient pu dégager un consensus sur un document final très important. Nous espérons que le TNP serait renforcé plutôt qu'affaibli. Aussi souhaitons-nous vivement qu'un tel échec ne se reproduise pas dans l'avenir.

Les armes nucléaires, qu'elles soient utilisées de manière accidentelle ou délibérée, ont des conséquences humanitaires catastrophiques. Il est donc impératif d'interdire l'emploi d'armes nucléaires. La République démocratique populaire lao se réjouit par conséquent des Conférences sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, qui ont eu lieu à Oslo, à Nayarit (Mexique) et à Vienne, ainsi que de la neuvième table ronde régionale sur les incidences humanitaires des armes nucléaires et les perspectives d'un traité d'interdiction, qui s'est tenue cette année à Bangkok.

La République démocratique populaire lao insiste sur l'importance que revêt l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), qui vise à promouvoir le désarmement et la non-prolifération nucléaires. Toutefois, près de deux décennies après son ouverture à la signature, le TICE n'est toujours pas entré en vigueur. Il appartient donc à la communauté internationale d'assurer l'entrée en vigueur du Traité dans les meilleurs délais. Nous espérons que ceux qui ne l'ont pas encore fait signeront et ratifieront le Traité à une date rapprochée, en particulier les huit États visés à l'annexe 2.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires a beaucoup contribué au renforcement du désarmement nucléaire mondial et au régime de non-prolifération nucléaire, ainsi qu'à l'amélioration de la paix et de la sécurité à l'échelle régionale et mondiale. Aussi, la République démocratique populaire lao encourage les États dotés d'armes nucléaires à adhérer dès que possible au Protocole au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est.

La République démocratique populaire lao est fermement convaincue que la volonté politique et la souplesse des États Membres sont indispensables pour progresser en matière de désarmement et de non-prolifération, de façon que notre objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires puisse être atteint.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Myanmar, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/70/L.44.

M. Maung Wai (Myanmar) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner la possibilité de participer aux débats thématiques sur les armes nucléaires. L'année 2015 est une année charnière pour l'ONU et le Myanmar. L'ONU a fêté ses 70 ans, et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) a été adopté avec succès. Pour sa part, le Gouvernement du Myanmar a adhéré, le 8 août dernier, à la Convention sur les armes chimiques, devenant ainsi le 191^e Membre de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Cette évolution témoigne clairement de notre ferme attachement et de notre dévouement à la cause du désarmement, en particulier du désarmement nucléaire.

La persistance des armes nucléaires et leur déploiement constituent l'un des plus grands défis pour la sécurité, et la menace la plus grave pour l'existence même de l'humanité et la survie de la civilisation. La seule garantie absolue contre une catastrophe nucléaire est l'élimination totale des armes nucléaires. C'est la raison pour laquelle le Myanmar a l'honneur de présenter chaque année, en Première Commission, un projet de résolution, intitulé « Désarmement nucléaire ». Ce projet de résolution a été présenté pour la première fois en 1995 et bénéficie depuis lors d'un soutien important, principalement de la part des États membres du Mouvement des pays non alignés. J'ai donc maintenant l'insigne honneur de présenter à nouveau cette année le projet de résolution.

Le projet de résolution (A/C.1/70/L.44) présenté cette année contient des mises à jour techniques et factuelles, afin de tenir compte des suggestions faites par les États Membres animés de la volonté commune de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. Je présente ce projet de résolution au nom des pays suivants : Algérie, Bangladesh, Belize, Bénin, Brunéi Darussalam, Bolivie, Cambodge, Cuba, Équateur, Fidji, Guinée, Indonésie, Kenya, Malawi, Malaisie, Mongolie, Maroc, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Nigéria, Philippines,, République bolivarienne du Venezuela, République démocratique populaire lao, République dominicaine République islamique d'Iran, Sénégal, Singapour, Sri Lanka, Soudan, Swaziland, Thaïlande, Timor-Leste, Ouganda, Tchad, Viet Nam et Zambie.

Compte tenu du temps limité dont je dispose, je n'entrerai pas dans le détail des éléments qui ont fait l'objet d'une mise à jour dans le projet de résolution. J'aimerais simplement souligner le fait que ce projet de résolution est exhaustif et cible des mesures concrètes et pratiques en vue de parvenir à un monde plus sûr et exempt d'armes nucléaires.

Pour finir, j'invite tous les États Membres à appuyer fermement ce projet de résolution en votant en sa faveur lorsqu'il sera mis aux voix en Première Commission.

M. Al Mutawa (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : La délégation des Émirats arabes unis s'associe à la déclaration prononcée au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/70/PV.9), ainsi qu'à celle faite au nom du Groupe des États arabes (A/C.1/70/PV.10).

Les Émirats arabes unis ont adopté une position très claire en matière de désarmement et de non-prolifération, car ils sont fermement convaincus qu'il s'agit là de deux éléments essentiels à l'instauration de la paix et la sécurité internationales. Pour mon pays, l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire doit se faire dans la transparence et dans le plein respect des engagements en matière de non-prolifération. Nous réitérons donc l'importance de l'universalité et de la pleine application de l'ensemble des accords relatifs au désarmement et à la non-prolifération.

Plus de 70 ans se sont écoulés depuis l'utilisation d'armes nucléaires à Hiroshima et Nagasaki, dont nous avons constaté les conséquences horribles et catastrophiques pour les êtres humains et l'environnement. Par conséquent, il est impératif que la communauté internationale prenne des mesures

plus fermes et efficaces en vue d'atteindre l'objectif du désarmement nucléaire et de renforcer le régime de non-prolifération nucléaire. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est la pierre angulaire du régime de non-prolifération et de désarmement nucléaire. La pleine application des dispositions du Traité et des résolutions adoptées lors de ses Conférences d'examen doit être notre principale priorité.

Ma délégation rappelle que la seule garantie contre la menace ou l'utilisation d'armes nucléaires est l'abandon pur et simple de ces armes. Nous regrettons l'échec de la Conférence d'examen du TNP de 2015. L'élimination totale de ces armes exige une réduction quantitative et qualitative de tous les types d'armes nucléaires, dans un cadre à la fois transparent et crédible. Cela exige aussi que les États réduisent et suppriment le rôle des armes nucléaires dans leurs stratégies militaires et de sécurité.

Dans le domaine du désarmement, tout en nous réjouissant des réductions bilatérales et progressives des armes nucléaires, nous estimons que ces réductions ne remplacent en aucun cas des négociations multilatérales ni l'objectif de l'élimination totale des armes nucléaires. Nous appelons donc les États dotés d'armes nucléaires, qui n'ont pas encore pris de mesures concrètes en faveur du désarmement, à procéder à une réduction de leurs arsenaux nucléaires.

En ce qui concerne l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement à Genève, nous soulignons l'importance d'une action internationale concertée en vue de conclure, dans les plus brefs délais, un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. Les Émirats arabes unis insistent également sur l'importance de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et appelle les États visés à l'annexe 2 à signer et ratifier le Traité afin qu'il puisse entrer en vigueur dans les meilleurs délais.

Les Émirats arabes unis sont favorables au renforcement du système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), appuyé par son protocole additionnel, car il accroît les capacités de l'Agence dans le domaine de la vérification complète de la nature pacifique des activités nucléaires des États. La crédibilité du système de garanties constitue la base du régime de non-prolifération, aussi appelons-nous les États dont les programmes nucléaires suscitent quelques inquiétudes à coopérer pleinement avec l'AIEA afin de les dissiper. Nous appelons aussi les États à s'abstenir

de tout acte susceptible de porter atteinte à la crédibilité des conclusions du système de garanties de l'AIEA.

À cet égard, les Émirats arabes unis espèrent que l'accord récent conclu avec l'Iran concernant son programme nucléaire confirmera la nature pacifique de ses activités, et nous appelons l'Iran à honorer ses engagements internationaux et à coopérer totalement avec l'AIEA afin de dissiper les craintes suscitées par son programme nucléaire et rétablir la confiance dans son programme aux niveaux régional et international.

La réponse des Émirats arabes unis à la demande croissante d'énergie dans la région fait d'eux un exemple en matière d'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nous sommes fiers de l'expérience pionnière de notre pays dans la région en ce qui concerne l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, dans le respect des normes les plus élevées en matière de transparence, de sécurité et de sûreté. À cet égard, nous saluons les efforts internationaux en vue d'une meilleure prise de conscience des incidences humanitaires résultant de l'utilisation d'armes nucléaires. Depuis le lancement par les Émirats arabes unis de leur programme de développement pacifique de l'énergie nucléaire, des progrès importants ont été accomplis dans la mise au point de ce programme et de ses infrastructures. La construction d'un quatrième réacteur nucléaire au Émirats arabes unis a débuté le 2 septembre.

Pour terminer, les Émirats arabes unis soulignent l'importance d'une action collective en matière de non-prolifération et de désarmement nucléaire et appuient toutes les initiatives dans ce sens.

M. Dzonzi (Malawi) (*parle en anglais*) : Je vais lire une version écourtée de ma déclaration. Puisque le Malawi prend la parole pour la première fois, je me joins à mes collègues pour vous adresser mes félicitations, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection à la présidence de la Première Commission au cours de la soixante-dixième session. Le Malawi s'engage à vous soutenir dans votre tâche et à appuyer les travaux de la Commission.

Le Malawi s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/70/PV.9), et à la déclaration prononcée par le représentant de la Sierra Leone, au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/70/PV.10).

Le Malawi rappelle que les impératifs humanitaires figurent au cœur de l'appel en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires et demeure vivement préoccupé par l'absence de progrès dans ce sens, malgré les nombreuses initiatives et engagements des États dotés d'armes nucléaires. Tel n'était pas le souhait de la communauté internationale lorsque l'Assemblée générale a adopté sa première résolution en 1946, qui visait le lancement d'un processus en vue de « l'élimination... des armes atomiques et de toutes autres armes importantes permettant des destructions massives » (*résolution 1 (I), par. 5 c*). Soixante-dix ans après le largage de deux bombes nucléaires sur les villes d'Hiroshima et de Nagasaki, les hôpitaux japonais traitent encore des personnes victimes des conséquences sanitaires à long terme de ces bombardements. Ces conséquences rendent impérative l'interdiction des armes nucléaires.

L'Initiative humanitaire a montré l'existence d'un vide juridique qu'il faut combler. Nous devons pour cela élaborer un nouvel instrument juridiquement contraignant afin de proscrire et éliminer ces armes. À l'instar d'autres États d'Afrique, le Malawi appuie cette position. Les États dotés d'armes nucléaires doivent s'acquitter de leurs obligations en matière de désarmement nucléaire et les États qui n'en sont pas dotés doivent faire davantage pression sur eux pour qu'il en soit ainsi.

En tant que signataire du Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, Traité de Pelindaba, le Malawi a toujours eu pour ambition l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires. Le Malawi poursuivra sa coopération avec les États et les acteurs internationaux qui partagent ses vues afin d'atteindre cet objectif. En début d'année, nous avons écrit au Gouvernement autrichien afin de lui témoigner notre soutien à l'engagement qu'il a pris à l'issue de la Conférence de Vienne sur les incidences humanitaires des armes nucléaires. Le Gouvernement de la République du Malawi tient à renouveler son appui sans réserve à cette initiative humanitaire. Nous devons interdire les armes nucléaires, et nous devons fournir des rapports annuels sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du désarmement et de la non-prolifération des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive.

Cela explique la raison pour laquelle nous avons présenté notre premier rapport, en application du paragraphe 4 de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, à la suite de la réunion conjointe des parties

prenantes au Malawi chargées d'élaborer le rapport national du Malawi sur la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, qui s'est tenue les 6 et 7 août 2014, à Lilongwe. Cet atelier a été organisé par le Bureau des affaires de désarmement de l'ONU en collaboration avec le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique.

En ce qui concerne l'adoption et l'application des traités sur la non-prolifération, le Malawi s'acquitte pleinement de toutes ses obligations au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), de la Convention sur les armes chimiques et de la Convention sur les armes biologiques ou à toxines. Pour le Malawi, il est important d'appliquer toutes les dispositions de ces traités multilatéraux, notamment ceux relatifs au désarmement nucléaire. Malawi a mis également en place un comité technique chargé d'adopter des règles pour veiller au respect de ses engagements au titre de traités multilatéraux fondamentaux en matière de non-prolifération. Le Malawi appuie la coopération multilatérale avec l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et la Convention sur les armes biologiques ou à toxines afin d'atteindre nos objectifs communs en matière de non-prolifération, de promouvoir la coopération internationale à des fins pacifiques et de fournir des ressources et une assistance adéquates aux pays en développement. Le Malawi a élaboré des moyens appropriés de collaborer avec l'industrie et le public et de les informer des obligations que leur imposent les lois en matière de désarmement et de non-prolifération.

Enfin, le Malawi tient à saluer le Groupe des États d'Afrique et le Mouvement des pays non alignés pour les contributions qu'ils ont apportées à l'élimination des armes nucléaires lors de la Conférence d'examen du TNP en 2015, qui s'est tenue à New York, du 27 avril au 22 mai. Bien que la Conférence n'ait pu dégager de consensus sur la voie à suivre, en raison d'attentes divergentes et persistantes qui n'ont pas rendu possible l'adoption d'un document final par consensus, le Malawi tient à rappeler que le Traité est la propriété de chacun et à souligner l'impérieuse nécessité pour chaque pays de faire la preuve de sa volonté de parvenir à un compromis dans l'avenir.

Le Malawi appuie les propositions et les résolutions en faveur de la tenue de négociations sur un nouveau traité d'interdiction des armes nucléaires. Ces négociations doivent débiter le plus tôt possible, dans une enceinte ouverte à tous et à l'abri de tout blocage,

même sans la participation des États dotés d'armes nucléaires.

M. Ibrahim (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je vous remercie à nouveau, Monsieur le Président, pour la sagesse avec laquelle vous dirigez les travaux de la Première Commission au cours de la présente session. Je saisis cette occasion pour indiquer que ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/70/PV.9). J'aimerais faire les observations suivantes.

Premièrement, mon pays, la Syrie, a été parmi les premières nations au Moyen-Orient à signer en 1968 le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), car nous sommes convaincus que la détention de ces armes par tout État de la région est dangereuse et représente une menace pour la paix et la sécurité régionales et internationales, et nous sommes attachés à la sécurité de notre région et de ses habitants. La Syrie a également été la première à appeler à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive. Le 29 décembre 2003, nous avons déposé un projet de résolution visant à libérer le Moyen-Orient de ces armes meurtrières, mais cette initiative a été rejetée par un État influent au Conseil de sécurité, afin de permettre à Israël de continuer à se doter d'armes nucléaires.

Deuxièmement, ma délégation regrette vivement que la Conférence d'examen du TNP de 2015 n'ait pas été en mesure de parvenir à un document final. La responsabilité de cette incapacité à dégager un consensus, que la plupart des États espéraient, est imputable aux États qui se considèrent comme les auteurs du TNP, et cet échec porte atteinte à la crédibilité du Traité. Ces États ne cherchent qu'à permettre à Israël de conserver des armes nucléaires. Bien que la Conférence d'examen n'ait pu aboutir à un résultat concret, la Syrie reste engagée vis-à-vis des dispositions du Traité, de ses trois piliers, et d'un quatrième – la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient.

Nous réaffirmons que la résolution adoptée à la Conférence d'examen de 1995 est un élément essentiel de l'accord visant à proroger le TNP pour une durée indéfinie jusqu'à l'application de ses dispositions, de même que le plan d'action de la Conférence d'examen de 2010. Nous rappelons l'importance que revêt la tenue d'une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une

zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, laquelle n'a pas pu avoir lieu en raison de l'attitude négative d'Israël et des mêmes États qui ont entravé la Conférence d'examen pour servir les intérêts d'Israël, plutôt que de faire pression sur Israël afin qu'il s'acquitte de ses obligations internationales en la matière.

Troisièmement, nous savons tous qu'Israël n'est partie à aucune des traités ou conventions régissant la non-prolifération des armes de destruction massive, qu'elles soient chimiques, biologiques ou nucléaires. Plus d'un demi-siècle après le développement du programme nucléaire israélien, des États refusent toujours d'aborder cette question, qui constitue la seule menace pesant sur notre région. Depuis plus d'un demi-siècle, des États ferment les yeux sur les réacteurs nucléaires israéliens, qui ont permis à Israël de produire plus de 840 kg d'uranium utilisé à des fins militaires et en quantité suffisante pour fabriquer plus de 200 ogives nucléaires. Nous devons insister sur le fait que certains États dotés d'armes nucléaires fournissent à Israël depuis des décennies une technologie nucléaire avancée et que leur protection continue de l'arsenal nucléaire israélien constitue une violation flagrante de l'article I du Traité.

Quatrièmement, mon pays réaffirme le droit inaliénable de toutes les parties au Traité d'exploiter l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, en coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et conformément à l'article IV du Traité. Mon pays est opposé à toute tentative visant à interpréter le libellé du Traité de façon à restreindre ce droit. La Syrie félicite la République islamique d'Iran pour sa persévérance et sa volonté de parvenir à un accord historique qui réponde aux aspirations du peuple iranien, protège son droit à utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, débloque ses avoirs et lui permet de coopérer sur le plan international. Cet accord a démontré que, grâce à des efforts diplomatiques, il est possible de vaincre les obstacles et de parvenir au règlement pacifique et juste de questions complexes.

Enfin, ma délégation estime que l'élimination complète des armes nucléaires est la seule garantie contre la menace ou l'emploi de ces armes. Nous réaffirmons l'importance du lien existant entre le désarmement et la non-prolifération, tous deux nécessaires au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M^{me} Thunborg (Suède) (*parle en anglais*) : Ma délégation a déjà présenté ses vues sur le désarmement

nucléaire au cours du débat général, la semaine dernière (voir A/C.1/70/PV.5). J'aimerais cependant revenir sur certaines propositions concrètes dont nous sommes saisis.

La Suède est fière de s'être portée coauteur du projet de résolution A/C.1/70/L.37, présenté par le représentant de l'Autriche, et qui porte sur les incidences humanitaires des armes nucléaires. Ce projet de résolution est identique à la déclaration prononcée par l'Autriche au nom des 159 pays présents à la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), le printemps dernier, et qui s'inscrit dans la tradition de déclarations analogues prononcées par les représentants de l'Afrique du Sud, de la Suisse et de la Nouvelle-Zélande.

Ce projet de résolution, fondé sur des faits, est analogue à la démarche adoptée lors des Conférences sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, qui ont eu lieu à Oslo, Nayarit (Mexique) et Vienne. Ses éléments de base devraient permettre à tous les pays d'appuyer cette initiative humanitaire. Nous comprenons que certaines délégations éprouvent quelques difficultés face à une notion qui va dans l'intérêt de la survie même de l'humanité et selon laquelle les armes nucléaires ne doivent jamais plus être utilisées, quelles que soient les circonstances. Mais nous devons nous poser les questions suivantes : Quand serait-il dans l'intérêt de l'humanité que des armes nucléaires soient utilisées? Et dans quelles circonstances? Le projet de résolution vise à dégager un consensus autour de la notion selon laquelle il est dans l'intérêt de tous les États que cela ne se produise pas. Partageons-nous cet intérêt commun?

Pour la Suède, les projets de résolution sur les incidences humanitaires et l'Engagement humanitaire nécessitent deux approches distinctes. Le projet de résolution sur les conséquences jette les bases du travail qui peut être entrepris, notamment grâce des efforts de sensibilisation dans des régions du monde où les incidences humanitaires des armes nucléaires n'ont pas encore été envisagées. Le projet de résolution sur l'Engagement humanitaire met l'accent sur la voie à suivre. De l'avis de la Suède, c'est à un groupe de travail à composition non limitée, sous l'égide de l'Assemblée générale, que doit revenir la tâche de suggérer de possibles moyens d'aller de l'avant. La constitution d'un groupe de travail offrirait une instance appropriée moderne, démocratique et transparente pour poursuivre les efforts en matière de désarmement nucléaire à l'échelle multilatérale.

Deux propositions sont sur la table pour la création d'un groupe de travail à composition non limitée, et nous exhortons les auteurs à engager des consultations étroites afin que ces résolutions fusionnent en une seule. La Suède est prête à appuyer le rétablissement d'un groupe de travail à composition non limitée, doté d'un mandat solide lui permettant, par exemple, de formuler des recommandations sur des mesures juridiques et pratiques qui ne sont pas abordées ailleurs. Il pourrait s'agir d'options juridiques différentes visant à interdire et éliminer les armes nucléaires, ainsi que de mesures de réduction des risques, qui revêtent une importance particulière dans le climat tendu en matière de sécurité que nous connaissons aujourd'hui. Pour la Suède, le projet de résolution, intitulé « Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire », qui a créé également le premier Groupe de travail à composition non limitée, constitue le meilleur choix à cet égard. La participation au groupe de travail et les accords qui en résulteraient devraient être les plus larges possible afin d'aboutir à des résultats concrets et efficaces pour que nous puissions passer à l'étape suivante.

Il existe de nombreuses façons de parvenir au désarmement nucléaire. Toute mesure, qu'elle soit unilatérale, bilatérale, plurilatérale ou multilatérale, contribue à cet objectif. L'importance de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), d'un traité interdisant la production de matières fissiles, de la mise en œuvre du Traité entre les États-Unis et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs (nouveau traité START) dans les négociations sur un traité de suivi, notamment sur les armes nucléaires non stratégiques, de la préservation du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, de solutions efficaces en matière de vérification, de la levée de l'état d'alerte et du dépointage des armes nucléaires, de la création de zones exemptes d'armes nucléaires sont quelques-unes des mesures qui augmenteraient notre sécurité et nous permettraient de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires et de le préserver.

La Suède est fière d'appuyer le projet de résolution sur l'unité d'action (A/C.1/70/L.26), présenté par le Japon, ainsi que le projet de résolution sur l'importance du respect et la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire (A/C.1/70/L.41/Rev.1), présenté par la Coalition pour un nouvel ordre du jour. La question de l'importance

de plus en plus grande de la non-prolifération et du désarmement dans un monde de moins en moins sûr sera débattue dans une réunion organisée par la Ministre suédoise des affaires étrangères, en coopération avec l'Institut international de recherches pour la paix de Stockholm, qui se tiendra dans cette même salle, après la présente séance. La Ministre suédoise des affaires étrangères, Margot Wallström, et l'ancien Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, Hans Blix, participeront avec d'autres à cette réunion. Un déjeuner léger sera servi au Café Austria (« Café viennois »). Tout le monde est invité.

M. Yermakov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie a toujours appuyé le mouvement en faveur du noble objectif consistant à libérer notre planète, notre maison commune, de la menace d'une catastrophe nucléaire. Nous ne nous contentons pas de vœux pieux, nous joignons le geste à la parole, ce qui devrait servir d'exemple. Depuis des décennies, la Russie, avec un sens élevé de ses responsabilités, s'acquitte de ses obligations relatives à la réduction de ses arsenaux nucléaires. Nous avons obtenu des résultats sans précédent. Les arsenaux nucléaires de la Fédération de Russie ont diminué de près de 90 % par rapport à leur plus haut niveau dans les années 70. En seulement cinq ans, ils ont été réduits par un facteur de 2,5.

Dans le même temps, je tiens à souligner en particulier que nous nous souvenons très bien qui, dans quelles circonstances et à quelles fins, a commencé et accéléré la course aux armements. Par ailleurs, nous n'oublierons jamais les leçons de la Seconde Guerre mondiale. Cette année, nous célébrons le soixante-dixième anniversaire de la victoire sur les meutes brunes des nazis. Je voudrais indiquer à ceux qui, pour quelque raison que ce soit, commencent à oublier, que notre pays a réalisé cette grande victoire pour l'humanité tout entière au prix de la vie de 30 millions de nos concitoyens. Nous comprenons très bien le véritable contenu de la notion de sécurité internationale et de stabilité stratégique.

Nous avons toujours préconisé, dans l'édification des relations internationales, des principes fondamentaux tels qu'une sécurité égale et indivisible pour tous les États sans exception, le respect des intérêts nationaux et la défense des normes du droit international. La seule obligation internationale dans le domaine du désarmement nucléaire est l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Le seul

accord bilatéral effectif et en vigueur dans le domaine de la réduction des armes stratégiques est le Traité START conclu entre la Russie et les États-Unis. Les efforts déployés par la Russie visent à la mise en œuvre de ces deux documents juridiquement contraignants.

Dans le même temps, la Russie partage le point de vue des États qui sont préoccupés par la poursuite du désarmement nucléaire. Toutefois, ce n'est un secret pour personne que tous les traités de désarmement constituent un système très complexe de compromis entre gouvernements. C'est une déformation grave de la réalité que de présenter l'article VI du TNP comme relevant exclusivement de la responsabilité des puissances nucléaires. La question du désarmement complet et total, y compris le désarmement nucléaire, relève de la responsabilité de tous les États. Nous ne pouvons traiter de ces questions que par des efforts conjoints. En outre, le non-respect des dispositions du TNP aurait des conséquences très graves, car il n'existe pas d'autres accords multilatéraux juridiquement contraignants dans le domaine du désarmement nucléaire. Il n'y en a tout simplement pas d'autres.

Le processus de désarmement nucléaire est un miroir qui reflète toutes les nuances des événements qui se produisent dans le monde. S'il y a accord et compréhension mutuelle dans les relations entre les États, le processus de désarmement nucléaire réalise des gains rapides; si les accords et la compréhension mutuelle entre les États disparaissent pour quelque raison que ce soit, le processus de désarmement nucléaire ralentit ou s'interrompt complètement.

Nous devons ouvrir les yeux et voir ce qui se passe effectivement dans le monde qui nous entoure. Nous devons nous tourner vers le passé et examiner les événements catastrophiques de ces 15 dernières années, à commencer par les bombardements de l'OTAN sur la Yougoslavie. Je ne pense pas que quiconque ait besoin d'arguments supplémentaires pour se convaincre que nous devons tous faire d'énormes efforts pour inverser les tendances et les processus négatifs qui détruisent notre planète aujourd'hui. Comme nous le voyons, dans les circonstances complexes où nous nous trouvons aujourd'hui, il serait extrêmement dangereux d'avoir des attentes excessives et irréalistes suscitées par des soi-disant militants humanitaires. Ne nous berçons pas d'illusions. Le génie nucléaire qui, il y a 70 ans, est sorti de sa lampe avec tant d'imprudence, ne sera pas refoulé par de simples incantations humanitaires.

Si l'on veut poursuivre un véritable dialogue sur les questions de désarmement nucléaire, il faudra que certains pays règlent des questions telles que le déploiement unilatéral et illimité de systèmes généraux de défense antimissile, leur réticence à s'engager à ne pas déployer d'armes dans l'espace, et même leurs tentatives de bloquer unilatéralement l'initiative mondiale.

Nous devons tenir compte de la réalité. Si nous voulons continuer à progresser sur la voie du désarmement dans les faits et non pas simplement en paroles, nous aurons besoin de laisser de côté nos désaccords et nous efforcer de travailler en étroite collaboration pour faire face aux problèmes communs dont nous sommes saisis. Dans ce contexte, la Russie voudrait proposer deux mesures qui devraient être acceptables pour tous. Premièrement, nous devons convenir de ne pas être les premiers à déployer des armes dans l'espace, et deuxièmement, nous devons convenir d'une déclaration sur la stabilité stratégique. Cela peut être fait ici à la présente session. Ensuite, la voie vers de nouvelles mesures, notamment dans le domaine du désarmement nucléaire, sera ouverte et nous pourrons la suivre. Nous serions très reconnaissants à tous les États de réagir de façon positive à nos initiatives.

M^{me} Roopnarine (Trinité-et-Tobago) (*parle en anglais*) : La Trinité-et-Tobago s'associe à la déclaration faite par le représentant de la Jamaïque au nom de la Communauté des Caraïbes et nous nous associons également à la déclaration faite par l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/70/PV.9).

Cette année, nous célébrons la septième décennie de la création de cette institution, mais à ce moment historique, la communauté internationale demeure incapable de réaliser un objectif fondateur de l'Organisation – le maintien de la paix et de la sécurité internationales – et, à cette fin, de prendre des mesures efficaces pour prévenir et éliminer les menaces à la paix. Ma délégation est d'avis non seulement que la menace de l'emploi d'armes nucléaires est une menace à la paix, et donc incompatible avec la Charte des Nations Unies, mais que la menace de l'emploi d'armes nucléaires constitue un crime contre l'humanité et une violation du droit international, y compris le droit international humanitaire. Les États de la CARICOM restent convaincus que ce n'est que par l'élimination totale des armes nucléaires et autres armes de destruction massive que la paix et la sécurité internationales peuvent être garanties.

Nous nous associons aux autres orateurs pour dire que l'utilisation de l'option nucléaire aurait des conséquences humanitaires et autres plus sévères pour les peuples du monde que ce qui a été observé en 1945. C'est pourquoi nous appelons à la dénucléarisation de toutes les régions du monde et sommes fiers d'appartenir à une région qui a créé la première zone exempte d'armes nucléaires en vertu du Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes. En outre, en tant que partisan convaincu de la primauté du droit, la Trinité-et-Tobago réaffirme que les obligations conventionnelles sont sacrées et doivent être menées à bien intégralement et efficacement. En conséquence, nous demandons à tous les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) d'honorer les obligations découlant de cet instrument. De plus, mon pays considère le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires comme un instrument complémentaire du TNP, car il oppose la barrière la plus récente et la plus visible aux essais d'armes nucléaires. Nous continuons d'appeler à sa ratification par les pays restants de l'annexe 2 afin de permettre son entrée en vigueur sans délai.

La Trinité-et-Tobago considère que le résultat de la Conférence d'examen du TNP de 2015 est l'Engagement humanitaire. Pour faire montre de leur unité et soucieux de définir une vision claire du désarmement nucléaire, les chefs d'État de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes ont publié une déclaration appuyant pleinement les résultats de la troisième Conférence internationale sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, tenue à Vienne en décembre dernier, et ont officiellement approuvé l'Engagement humanitaire. Ma délégation s'en félicite.

En tant que petit État insulaire, nous considérons la possibilité d'une explosion nucléaire, qu'elle soit intentionnelle ou accidentelle, comme une horreur existentielle. Ma délégation réitère l'urgence exprimée par la CARICOM s'agissant de la négociation et de l'adoption d'un instrument universel et juridiquement contraignant interdisant la possession, la mise au point, la production, l'acquisition, l'essai, le stockage, le transfert, l'emploi ou la menace de l'emploi d'armes nucléaires.

Au sein de la Première Commission, la Trinité-et-Tobago appuie les propositions et résolutions en vue de la négociation d'un traité interdisant les armes nucléaires. Si nous reconnaissons le droit des États d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, ma

délégation reste profondément préoccupée par le fait que la mer des Caraïbes sert de voie de transport de déchets nucléaires et dangereux qui pourraient s'avérer catastrophiques pour le développement durable de notre région si un accident se produisait. C'est pourquoi nous demandons aux États impliqués dans cette pratique de renforcer le dialogue sur cette question par le biais des organismes concernés, notamment l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Il est essentiel que la ligne de démarcation entre les activités nucléaires interdites et autorisées soit enfin tracée, de manière claire et irrévocable.

M. Rowland (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni reste attaché à une approche progressive du désarmement nucléaire au travers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Notre approche en matière de maîtrise des armements nucléaires est liée à l'environnement international en matière de sécurité. Le Royaume-Uni a réduit la taille de ses forces nucléaires de plus de 50 % depuis la période la plus critique de la guerre froide. Nous avons maintenant un seul type d'ogive, un seul type de vecteurs et un seul type de plateforme – le parc de véhicules sous-marins porteurs de missiles balistiques. Cette année, nous avons réduit notre nombre total d'ogives opérationnelles à un maximum de 120, et nous allons réduire notre stock d'armes nucléaires à un maximum de 180 d'ici le milieu des années 2020, mais le Royaume-Uni entend conserver une force de dissuasion nucléaire minimale crédible et efficace tant que la situation en matière de sécurité mondiale rendra cela nécessaire.

Nous reconnaissons que, malgré les importantes réductions du nombre d'ogives dans le monde depuis la fin de la guerre froide, il existe un certain sentiment de frustration face à la lenteur du désarmement ou à l'impression de cette lenteur. Cela est apparu clairement à la Conférence de Vienne sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, à laquelle le Royaume-Uni a participé. D'aucuns ont souligné les conséquences catastrophiques qui pourraient résulter de l'emploi d'armes nucléaires. Le Royaume-Uni en convient, mais ces conséquences ne sont pas nouvelles. Elles étaient connues lors de la création du TNP et restent les mêmes aujourd'hui. Nous espérons ne jamais avoir à recourir à l'emploi des armes nucléaires, mais nous en servir à des fins dissuasives en toutes circonstances, ainsi que prévenir une guerre nucléaire et contribuer à notre sécurité nationale. Nous continuons d'accorder la plus

haute importance à la sûreté et à la sécurité de notre stock d'armes nucléaires. Le Royaume-Uni est donc résolu à maintenir uniquement une force de dissuasion nucléaire minimale et notre politique consiste à dissuader les menaces les plus extrêmes au Royaume-Uni ou à ses intérêts vitaux, y compris nos alliés de l'OTAN.

Nous ne pensons pas qu'il existe un vide juridique qui entrave le désarmement, comme l'affirment certains de ceux qui promeuvent l'initiative sur les conséquences humanitaires, et qu'il faudrait remédier à cette lacune par un traité d'interdiction. Pour créer un monde sans armes nucléaires qui reste exempt d'armes nucléaires, le désarmement ne peut pas avoir lieu isolément des problèmes bien réels de sécurité internationale auxquels nous sommes confrontés. C'est la raison pour laquelle le TNP, dans sa forme presque universelle, est la pierre angulaire des efforts visant à mettre fin à la course aux armements nucléaires et à poursuivre de bonne foi des négociations sur le désarmement nucléaire.

Nous pensons qu'une interdiction des armes nucléaires risque de saper le TNP en créant un monde beaucoup moins sûr que celui qui précédait l'entrée en vigueur du TNP et sa quasi-universalité, un monde où de nombreuses régions étaient confrontées à la perspective de la prolifération nucléaire et où l'incertitude et la méfiance entravaient l'accès aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Nous reconnaissons que d'aucuns souhaitent une convention sur les armes nucléaires. Les États doivent faire tous davantage pour créer les conditions intégrales de sécurité internationale nécessaires à l'application de l'article VI. Une convention sur les armes nucléaires pourrait être fort bien utilisée pour maintenir un monde exempt d'armes nucléaires. Mais ce n'est pas un instrument qui nous permettra de réaliser un tel monde.

Le simple fait d'adopter aujourd'hui l'option zéro ne répondra pas au principe d'une sécurité non diminuée pour tous, et il n'est pas judicieux de fixer une date à laquelle ces conditions devraient exister. Toutefois, si nous travaillons patiemment et méthodiquement, nous pouvons beaucoup faire ensemble pour continuer de créer ces conditions. L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) serait un progrès tangible vers notre objectif. Nous encourageons tous les États qui ne sont pas encore parties au Traité, les États dotés d'armes nucléaires et les États non dotés d'armes nucléaires à signer et à s'engager à ne pas effectuer d'explosion expérimentale d'arme nucléaire ou d'autre explosion nucléaire. Nous

appuyons pleinement les efforts visant à mettre au point le régime de vérification du TICE, dont l'achèvement rapide et la mise en œuvre provisoire du système de surveillance international, et encourageons les États à coopérer afin que le régime de vérification soit capable de satisfaire à toutes les prescriptions techniques imposées par le Traité. Le début et la conclusion rapide de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires est une autre étape essentielle sur la voie du désarmement nucléaire. Cela devrait rester une priorité pour tous.

La vérification sera un aspect essentiel de toute nouvelle mesure sur le désarmement. Nous sommes dans la deuxième décennie d'un partenariat actif avec les États-Unis sur la surveillance et la vérification des travaux de recherche, et parce que les États non dotés d'armes nucléaires devront avoir confiance dans la vérification du désarmement, nous avons entrepris des recherches dans ce domaine avec la Norvège, première collaboration de ce type avec un État non doté d'armes nucléaires. Nous sommes heureux d'annoncer que nous allons bientôt commencer à collaborer avec la Suède. Le Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire des États-Unis est l'occasion pour les cinq membres permanents du Conseil et un groupe plus large d'États non dotés d'armes nucléaires de travailler ensemble sur ces questions pour la première fois.

La réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires exigera beaucoup plus de confiance que ce qui existe aujourd'hui, la confiance entre les États dotés d'armes nucléaires et la confiance entre ces États et les États non dotés d'armes nucléaires. Nous avons entamé un dialogue entre les cinq membres permanents à cette fin, et notons que le processus a atteint un niveau sans précédent de transparence l'année dernière. Nous continuerons à chercher à renforcer la confiance entre tous.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en anglais*) : Tut d'abord, nous tenons à exprimer notre sincère gratitude et notre reconnaissance à l'Ambassadrice Taous Faroukhi pour les efforts considérables qu'elle a consentis à la présidence de la neuvième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015, qui s'est tenue à New York du 27 avril au 22 mai.

Je tiens également à dire que l'Égypte s'associe aux déclarations prononcées au nom du Mouvement des

pays non alignés, de la Coalition pour un nouvel ordre du jour (voir A/C.1/70/PV.9) et du Groupe des États arabes (A/C.1/70/PV.10).

Malgré la sensibilisation de la communauté internationale aux risques liés à la possession d'armes nucléaires ou à la dépendance croissante vis-à-vis de ces armes comme moyen de dissuasion dans le cadre des doctrines militaires des cinq États dotés de l'arme nucléaire, les efforts relatifs au désarmement nucléaire restent insuffisants. Après quatre décennies au cours desquelles l'objectif central énoncé à l'article VI du TNP a été honoré, la paix et la sécurité internationales demeurent encore plus vulnérables au risque d'utilisation d'armes nucléaires. L'Égypte a, à maintes reprises, exigé la mise en œuvre des 13 mesures pratiques convenues à la Conférence d'examen du TNP de 2000. Cependant, en raison du manque de volonté politique nécessaire pour mettre en œuvre ces engagements, le risque que posent les armes nucléaires et ce qu'elles représentent persiste, constituant ainsi une véritable menace à la paix et à la sécurité internationales.

Il importe de rappeler que la prorogation indéfinie du TNP en 1995 ne signifie nullement que les États dotés d'armes nucléaires peuvent continuer à posséder des armes nucléaires indéfiniment. Une telle hypothèse serait contraire à l'esprit et à la lettre du Traité, ainsi qu'à son objectif principal. L'Égypte se déclare préoccupée par la tendance croissante des États dotés d'armes nucléaires à mettre au point de nouveaux types d'armes nucléaires et à réaliser des études et des recherches pour moderniser leurs systèmes d'armement nucléaire, au lieu d'unifier les efforts internationaux visant à réaliser l'universalité du TNP en tant que pierre angulaire de la paix et de la sécurité internationales.

L'Égypte tente depuis plus de quatre décennies de débarrasser le Moyen-Orient des armes nucléaires; c'est là une des principales priorités de sa politique étrangère, bien conscient du danger que représentent ces armes, en particulier au vu du monopole continu d'Israël dans la région en matière de capacités nucléaires qui échappent à toute inspection du régime de vérification de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), ce qui nuit à la sécurité régionale et menace la sécurité nationale arabe.

En outre 20 années se sont écoulées depuis que la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient a été adoptée, en tant que condition de base de la prorogation indéfinie du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Or, cette résolution sur le Moyen-Orient est loin d'être

mise en œuvre faute d'efforts suffisants de la part de ses trois auteurs et du fait de l'annonce unilatérale du report de la conférence prévue en 2015 sans raison acceptable et sans aucune consultation avec les États de la région.

Toutefois l'Égypte et la Ligue des États arabes n'ont épargné aucun effort pour contribuer à tous les processus pertinents et ont participé activement aux réunions organisées à Vienne, Lyon et Genève. Malheureusement, la position constructive des pays arabes s'est heurtée à des tentatives injustifiées de séparer la conférence du contexte qui prévaut dans la région. Faute d'un calendrier précis et en l'absence d'un rôle clair de l'ONU, les négociations sont devenues vides de sens. En outre, certaines parties ont tenté d'inclure des questions qui ne relèvent pas du Traité et du mandat énoncé dans le plan d'action de 2010, compliquant ainsi de manière superflue le processus.

La solution pour aller de l'avant se trouve peut-être dans le document de travail arabe adopté par le Mouvement des pays non alignés à la Conférence d'examen du TNP de 2015, qui demandait à la Conférence d'examen de confier au Secrétaire général la tâche d'inviter les États du Moyen-Orient à convoquer une conférence en vue de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive. Cette conférence marquerait le lancement d'un processus politique dans lequel les États participants prendraient part à la négociation d'un traité régional contraignant qui porterait création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive. Les États de la région seraient alors libres d'adhérer ou non à ce traité. Malheureusement, trois pays, à savoir les États-Unis, le Royaume-Uni et le Canada, ont bloqué tout consensus de la communauté internationale à la Conférence d'examen. La convocation de la conférence sur le Moyen-Orient est considérée comme une occasion, peut-être la dernière, de restaurer la crédibilité du TNP et de tout le régime de désarmement.

La question des conséquences humanitaires et environnementales de l'emploi d'armes nucléaires suscite un intérêt croissant. Il n'est pas surprenant que les trois conférences organisées sur cette question aient conclu que l'emploi et les essais d'armes nucléaires ont eu des incidences catastrophiques sur les êtres humains, l'environnement et le développement. À l'heure où les circonstances politiques liées à l'emploi d'armes nucléaires évoluent, les conséquences dévastatrices de ces armes continuent d'évoquer des violations insensées

et inacceptables contre l'humanité tout entière et contre l'environnement. En conséquence, l'absence de légitimité des armes nucléaires et les incidences humanitaires de leur emploi posent toujours un dilemme sur lequel il convient de se pencher dans le cadre d'une vision globale qui considérerait tout emploi d'armes nucléaires à l'avenir comme une grave violation du droit international humanitaire.

Fort de son rôle dans le désarmement nucléaire et la non-prolifération et de l'intérêt qu'il porte à ces questions, mon pays continuera de tout mettre en œuvre pour parvenir à un consensus équitable et global au cours de la présente session de la Première Commission, consensus qui ouvrira la voie à une nouvelle phase des efforts collectifs de la communauté internationale en faveur de l'avènement d'un monde sans armes nucléaires.

M. Alokly (Libye) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, la Libye s'associe aux déclarations qui ont été faites respectivement par le représentant d'Oman au nom du Groupe des États arabes (voir A/C.1/70/PV.10) et par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/70/PV.9).

Il est impossible d'éliminer la menace ou l'éventualité de l'emploi d'armes nucléaires tant que ces armes n'auront pas été complètement détruites. Cela ne semble guère probable dans un proche avenir, toutefois les initiatives entreprises actuellement dans ce domaine nous donnent des raisons d'espérer. Je pense notamment aux quelques pays, y compris la Libye, qui ont décidé de réduire leurs programmes nucléaires et la taille de leur arsenal nucléaire.

Conformément à notre décision de nous débarrasser de nos programmes d'armes de destruction massive, nous avons démantelé, le 19 décembre 2003, l'ensemble de nos installations et programmes nucléaires qui auraient pu servir à fabriquer des armes de destruction massive ou des armes nucléaires et, en 2004, avons négocié un accord avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). À partir de cette date, nous avons travaillé en étroite coopération avec les inspecteurs de l'AIEA afin de sécuriser toutes les installations nucléaires libyennes, lesquelles ont été transformées depuis afin de servir des objectifs pacifiques. Une fois que toute la Libye aura été stabilisée, nous espérons pouvoir coopérer encore plus étroitement avec l'AIEA et d'autres partenaires internationaux pour développer les capacités libyennes en matière d'utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et mettre cette énergie au service de projets de développement, notamment

dans le domaine de la production d'électricité et à des fins médicales.

La célébration le 26 septembre de chaque année de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires a une grande résonance. Cette initiative permet clairement de mieux faire comprendre les dangers de l'emploi d'armes nucléaires. C'est pourquoi mon pays est favorable à la convocation d'une conférence qui serait chargée d'envisager de nouvelles mesures permettant d'avancer dans notre quête d'une élimination totale des armes nucléaires. Nous sommes disposés à prendre part aux efforts en cours pour parvenir à une convention internationale telle qu'envisagée dans la résolution 69/58.

La Libye estime qu'il est très important de créer des zones exemptes d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive, et de prendre des mesures concrètes en ce sens. Ces zones contribuent à renforcer la paix et la sécurité et à poser les fondements qui garantissent la sûreté de l'être humain. Nous sommes donc prêts à contribuer à ces efforts et à devenir membre d'une telle zone.

La Libye est partie à plusieurs traités, dont le Traité de Pelindaba qui fait du continent africain dans sa totalité une zone exempte d'armes nucléaires. Nous soutenons également les efforts que déploie résolument la Ligue des États arabes pour faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive. À cet égard, nous sommes extrêmement déçus qu'il n'ait pas été possible de convenir d'un document final à la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2015, et ce parce que quelques États ont décidé d'entraver et finalement de bloquer le compromis qui s'était dégagé. Nous exhortons ces trois États parties, qui sont également parmi les auteurs du Traité, à redoubler d'efforts pour que le Moyen-Orient devienne une zone exempte d'armes nucléaires, comme le prévoit la résolution 69/29.

M. Denктаş (Turquie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à réaffirmer une nouvelle fois l'engagement sans faille de la Turquie à œuvrer à un monde plus sûr et à réunir à cette fin les conditions d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) constitue la base essentielle pour parvenir au désarmement nucléaire, la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération nucléaire et

le fondement du développement de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Le régime du TNP se fonde sur les trois piliers que sont le désarmement, la non-prolifération et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. L'engagement par les États parties au TNP, qu'ils soient dotés ou non d'armes nucléaires, à respecter leurs obligations juridiques et politiques respectives découlant de ces trois piliers, doit être réaffirmé et défendu.

La responsabilité du désarmement nucléaire incombe au premier chef aux États dotés de l'arme nucléaire. Il faut également accorder une attention particulière aux États dotés d'armes nucléaires se trouvant en dehors du régime du TNP. Nous exhortons nous aussi les pays qui n'appartiennent pas encore au régime du TNP à adhérer immédiatement et sans condition à ce traité en qualité d'États non dotés d'armes nucléaires. La Turquie soutient les appels en faveur d'un désarmement nucléaire méthodique, graduel, vérifiable et irréversible et encourage tous les États détenteurs d'armes nucléaires à prendre de nouvelles mesures concrètes dans ce sens. C'était d'ailleurs fort de cet espoir que nous avons pris part à la Conférence d'examen du TNP de 2015, qui malheureusement n'a pas été en mesure d'adopter un document de consensus.

Nous suivons attentivement les discussions autour des dispositions de l'article VI du TNP relatives aux mesures efficaces de désarmement nucléaire. Bien que nous soyons prêts à débattre des mesures concrètes qui seraient les plus efficaces, nous invitons instamment tous les acteurs à ne pas prendre d'initiative qui pourrait compromettre l'intégrité du TNP ou détourner de sa pleine mise en œuvre et de son universalisation.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive constitue une importante mesure de confiance à cet égard. La Turquie appuie la création de zones exemptes d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, internationalement reconnues et effectivement vérifiables, lorsque cela est possible. Nous encourageons la pleine ratification des Traités et Protocoles portant sur les cinq zones régionales. Malgré l'échec des efforts visant à convoquer une conférence internationale sur la création d'une telle zone au Moyen-Orient avant 2012, nous renouvelons notre ferme attachement à l'action collective entreprise pour faire en sorte que cette conférence ait lieu pendant le cycle actuel.

La fin de tous les essais nucléaires constitue un autre élément constitutif important du désarmement

nucléaire et de la non-prolifération. Nous insistons sur le rôle central joué par le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) pour atteindre ces objectifs. Les moratoires sont certes des outils de confiance non négligeables, mais s'agissant d'une question aussi importante que les essais nucléaires, des traités juridiquement contraignants sont clairement indispensables. La communauté internationale a attendu suffisamment longtemps l'entrée en vigueur du TICE. Nous encourageons une fois encore tous les États, en particulier ceux visés à l'annexe 2, à ratifier le Traité dès que possible.

Nous sommes fermement convaincus que le démarrage des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles sera une autre pièce maîtresse dans la réalisation de notre objectif partagé en matière de désarmement nucléaire. Cela pourrait ouvrir la voie à des avancées parallèles sur les autres questions centrales inscrites à l'ordre du jour de la Conférence. À cet égard, je tiens à redire la ferme conviction de la Turquie en ce qui concerne les efforts pour revitaliser la Conférence. Nous sommes persuadés que la Conférence est dotée d'un mandat, d'une composition et d'un règlement intérieur lui permettant d'entreprendre un travail de fond et de démarrer des négociations, comme elle en a la charge.

M. Jiménez (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/70/PV.9).

Le Nicaragua condamne l'utilisation d'armes de destruction massive, qui est contraire aux principes fondamentaux du droit international et du droit international humanitaire. Notre priorité est de parvenir à un monde sans armes nucléaires. En ce sens, nous nous félicitons de la célébration, pour la deuxième année consécutive, de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, proclamée le 26 septembre. De même, nous accueillons avec satisfaction toutes les initiatives prises à cette occasion par les gouvernements, la société civile et d'autres parties prenantes.

Nous avons accueilli positivement la résolution 68/32, intitulée « Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013 », qui nous fournit une feuille de route contribuant à l'objectif de l'élimination des armes nucléaires. Il nous faut prendre des mesures concrètes et commencer à négocier une convention globale

sur les armes nucléaires qui nous conduise à terme à l'interdiction et à l'élimination totale de ces armes. La convocation par l'Assemblée générale, au plus tard en 2018, d'une conférence internationale de haut niveau sera une bonne occasion d'identifier des mesures concrètes en vue de l'élimination de ces armes selon un calendrier déterminé.

Nous appuyons les efforts pour placer les préoccupations humanitaires à l'avant-garde du débat sur les armes nucléaires. À cet égard, nous applaudissons la tenue des trois conférences organisées à Oslo, Nayarit et Vienne, respectivement. Nous souscrivons fermement à l'appel lancé à la conférence de Vienne en vue de l'adoption d'un instrument international juridiquement contraignant sur l'interdiction des armes nucléaires.

Nous nous félicitons de l'accord intervenu entre les gouvernements des E3+3 et l'Iran, qui renforce la paix et la sécurité internationales. État partie au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, le Nicaragua regrette que certains pays aient bloqué le consensus sur l'adoption d'un document final à la neuvième Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP, et ce en dépit de la responsabilité particulière qui incombe à deux d'entre eux à l'égard des accords successifs adoptés sur la question dans le cadre du Traité. Même si ce document ne répondait pas à toutes nos attentes, nous étions disposés à l'adopter par consensus. L'échec de la Conférence d'examen fragilise les efforts du multilatéralisme et du mécanisme de désarmement dans la quête d'un monde sans armes nucléaires, et sape leur crédibilité et la confiance qui est placée en eux.

Le Nicaragua est résolument convaincu que la création de zones exemptes d'armes nucléaires permettra de renforcer le régime de non-prolifération ainsi que la paix et la sécurité internationales, ce qui contribuera grandement à l'objectif du désarmement nucléaires. En conséquence, mon pays déplore que l'accord concernant l'organisation en 2012 d'une conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient n'ait pas été mis en œuvre. Nous réaffirmons que la tenue de cette conférence fait partie intégrante du document final de la Conférence d'examen de 2010. C'est pourquoi nous exhortons les parties à la convoquer le plus rapidement possible.

La communauté internationale demande des mesures concrètes, et surtout la mise en œuvre immédiate par les États nucléaires de leurs engagements en vertu de l'article VI du Traité sur la non-prolifération

des armes nucléaires. Nous réaffirmons notre désir qu'un instrument juridique contraignant, universel et sans condition soit négocié et adopté afin de donner des garanties de sécurité à tous les États non détenteurs d'armes nucléaires, pour, à terme, parvenir à l'élimination complète de ces armes, où qu'elles se trouvent et quel que soit leur type. Selon l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice de 1996, la menace ou l'emploi d'armes nucléaires constitue un crime contre l'humanité et une violation du droit international ainsi que de la Charte des Nations Unies. Nous sommes également favorables à la négociation d'un traité interdisant une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

Les terribles conséquences pour les êtres humains et le milieu ambiant des plus de 2000 essais nucléaires qui ont été menés depuis 1945 continuent d'être ressenties par les populations dans de nombreuses régions du monde. Notre pays a fait partie de la première initiative régionale ayant déclaré un territoire densément peuplé zone exempte d'armes nucléaires, connue sous le nom de Traité de Tlatelolco.

Je terminerai en disant que la paralysie actuelle du mécanisme de désarmement tient au manque de volonté de certains États, en particulier dans le domaine nucléaire.

M. Otto (Palaos) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la tête de la Première Commission et à vous assurer du plein appui et de l'entière coopération de ma délégation.

Cette année cela fait sept décennies que le monde a uni ses forces pour créer l'Organisation des Nations Unies, mais aussi que l'histoire humaine a connu l'une de ses heures les plus sombres avec les terribles bombardements atomiques d'Hiroshima et de Nagasaki, dont les effets continuent de se faire sentir aujourd'hui encore. Nous avons tous l'obligation morale et juridique de faire en sorte que les pires armes de destruction massive, c'est-à-dire les armes nucléaires, ne soient plus jamais utilisées, sous aucun prétexte. Leur interdiction complète de la surface de la planète est la seule vraie garantie contre leur emploi.

Les Palaos demeurent solidement attachés à la réalisation d'un monde sans armes nucléaires. Nous sommes solidaires avec la République des Îles Marshall dans la procédure judiciaire qu'elle a engagée afin de contraindre les États dotés de l'arme nucléaire à

s'acquitter de leur obligation juridique vieille de plusieurs décennies de désarmer. Nous nous inquiétons vivement de voir que les neuf États dotés de l'arme nucléaire continuent sans exception d'investir lourdement dans la modernisation de leurs arsenaux nucléaires, apparemment en vue de maintenir ces arsenaux pendant de nombreuses décennies, voire des siècles, encore. C'est la recette assurée pour une prolifération nucléaire généralisée et pour une catastrophe humanitaire aux proportions inédites.

Nous sommes déçus que la récente Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires n'ait pas réussi à s'entendre sur un document final. Toutefois l'initiative historique que représente l'Engagement humanitaire, désormais signé par 119 pays, est en train de trouver sa place et s'avère porteuse de nombreux espoirs. C'est une feuille de route claire pour aller de l'avant. Il fournit une base solide à partir de laquelle les pays peuvent – et doivent – lancer un processus diplomatique de négociation d'un traité interdisant les armes nucléaires. Nous ne pouvons pas nous permettre de reporter une telle mesure indéfiniment simplement parce qu'une poignée de pays s'y opposent.

Le consensus est, bien entendu, une aspiration louable, mais trop souvent, le consensus est invoqué ou imposé strictement dans l'intention d'empêcher tout progrès. Il donne trop de pouvoir à un petit nombre d'États qui ne sont pas en phase avec la majorité de la communauté internationale. Comme de nombreuses délégations l'ont fait remarquer au cours de présent débat, les armes nucléaires demeurent les seules armes de destruction massive qui ne sont pas encore interdites par un instrument juridique international. Nous devons agir au plus vite pour combler cette lacune juridique inacceptable.

Les Palaos ne se font aucune illusion et savent qu'un traité interdisant les armes nucléaires ne mènera pas à leur élimination du jour au lendemain – mais un tel traité nous mettrait sur la bonne voie et nous rapprocherait sensiblement de cet objectif. Si les États dotés d'armes nucléaires refusent de participer au processus de négociation, nous devons accepter le fait que nous ne pouvons pas les forcer à s'y engager. Mais nous ne devons pas nous sentir impuissants à agir sans leur quitus. Le moment est venu pour la majorité exempte d'armes nucléaires de s'affirmer avec plus d'assurance. Les Palaos sont convaincus qu'une interdiction des armes nucléaires – même sans la

participation des États dotés de l'arme nucléaire – peut changer le paysage international des armes nucléaires de façon fondamentale en établissant de nouvelles normes claires. Une arme interdite perd très rapidement son statut et toute image de légitimité.

Les Palaos se félicitent vivement des trois conférences tenues depuis 2013 sur les conséquences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires, ainsi que le projet de résolution présenté par l'Autriche confirmant les conclusions de ces conférences. Les Palaos accueillent positivement l'Engagement humanitaire et le projet de résolution y relatif en vue de la mise au ban, de l'interdiction et de l'élimination des armes nucléaires (A/C.1/70/L.44). Et nous appuyons aussi pleinement le projet de résolution de l'Afrique du Sud, intitulé « Impératifs éthiques pour un monde exempt d'armes nucléaires » (A/C.1/70/L.40). Comme le pape François l'a indiqué dans l'allocution qu'il a prononcée devant l'Assemblée générale le mois dernier, il est immoral d'utiliser des armes nucléaires, mais il est également immoral d'en posséder (voir A/70/PV.3).

Nous prenons note des deux propositions avancées par le Groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire. Tout organe de ce genre doit avoir pour mandat clair de négocier une interdiction des armes nucléaires et ne saurait être tenu par la règle du consensus. Le temps de la discussion et de la formulation de recommandations supplémentaires est révolu. Nous devons commencer sans attendre à travailler sur un nouveau traité.

Pour beaucoup d'entre nous dans le Pacifique, interdire les armes nucléaires est une mission intimement personnelle. Nous avons fait l'expérience directe de la dévastation absolue causée par ces instruments de guerre monstrueux. Sans qu'on nous consulte ou qu'on nous demande notre accord, plus de 300 explosions nucléaires expérimentales – certaines multimégatoniques – ont été menées dans notre région pendant un demi-siècle. Ces explosions nucléaires expérimentales ont empoisonné nos atolls, nos lagons et le vaste océan Pacifique dont nous dépendons tous pour notre subsistance. Elles ont exposé nos populations à des niveaux élevés de radiation, provoquant des maladies que nous n'avions jamais connues auparavant. Elles ont déplacé nos populations de leurs terres ancestrales, les déconnectant à jamais de leur mode de vie culturel et autochtone.

Nous ne nous contenterons pas de rester les victimes non consentantes du mépris des autres. Nous demandons aux États Membres de répondre d'urgence à l'appel que nous avons lancé pour que soient interdites les armes nucléaires, ce qui libérerait d'importantes ressources pour lutter contre les effets et les défis du changement climatique, et atteindre les objectifs de développement durable. On poserait ainsi les bases d'un monde plus pacifique et plus juste, où le bien-être physique et mental de tous est honoré et préservé. Tandis que nous avançons vers l'ouverture de négociations sur un traité d'interdiction des armes nucléaires, j'espère que la voix de ceux qui sont les plus touchés par les conséquences humanitaires des armes nucléaires – notamment les peuples du Pacifique – sera à l'avant-garde du débat.

M. Kasese-Bota (Zambie) (parle en anglais) : La Zambie s'associe aux déclarations faites par les représentants de l'Indonésie et de la Sierra Leone, respectivement au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/70/PV.9) et du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/70/PV.10) en faveur de la promotion du désarmement nucléaire.

La Zambie a toujours été un défenseur fervent et déterminé d'un désarmement général et complet. Les déclarations faites par les États Membres au cours de cette phase finale du débat général à la Première Commission mettent fortement l'accent sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires et l'importance de mettre fin à leur expérimentation. La réduction ou l'élimination des armes nucléaires en vue de parvenir à un monde dans lequel tous les types d'armes nucléaires seraient démantelés ou éliminés doit être l'affaire de tous. Il n'est plus à prouver la prolifération des armes nucléaires augmente sérieusement le risque d'une guerre nucléaire, dont les conséquences catastrophiques pourraient anéantir l'humanité. Il faut donc mettre en place les garanties nécessaires aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales, et cela passe par l'élimination totale des armes nucléaires. C'est pourquoi la délégation zambienne demande à toutes les parties prenantes du désarmement nucléaire, y compris la société civile, de multiplier les initiatives et de prendre des mesures pour parvenir à un désarmement nucléaire complet.

Ma délégation est bien consciente du fait qu'il existe plus de 16 000 têtes nucléaires réparties dans neuf États dotés de l'arme nucléaire. Certes, il y a moins d'armes nucléaires aujourd'hui qu'à l'ère de la guerre

froide. Mais le besoin d'un désarmement complet se fait néanmoins grandement sentir. Les États dotés de l'arme nucléaire doivent être pleinement engagés en faveur de l'élimination définitive des armes nucléaires. Il importe aussi au plus haut point que les États dotés d'armes nucléaires fixent des échéances précises pour une réduction sensible de leurs arsenaux nucléaires. La Zambie accueille positivement l'engagement en faveur de la transparence pris par les États dotés d'armes nucléaires dans le cadre de la Conférence des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de 2010, durant laquelle l'accent a été mis sur la diplomatie multilatérale en faveur du désarmement et où les États dotés d'armes nucléaires ont promis d'accélérer les mesures concrètes devant mener au désarmement nucléaire. Ma délégation appuie aussi pleinement le Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs.

Pour que le désarmement nucléaire prenne racine, il faut que tous les États dotés d'armes nucléaires, y compris ceux qui ne sont pas parties au TNP, mettent en œuvre immédiatement et de façon énergique le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et s'y conforment. Les États dotés d'armes nucléaires doivent aussi honorer les engagements qu'ils ont pris au sein du Comité préparatoire de la conférence d'examen du TNP de 2014 en faveur de l'universalisation d'un désarmement complet.

Conformément à la Conférence d'examen du TNP de 2010, ma délégation appuie la création de zones exemptes d'armes nucléaires et demande à tous les États qui ne l'ont pas encore fait de ratifier les traités respectifs portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires et leurs protocoles pertinents. Nous appelons aussi à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. La Zambie reste attachée au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, également connu sous le nom de Traité de Pelindaba, que nous avons ratifié le 18 août 2010. L'Afrique est actuellement la plus grande zone exempte d'armes nucléaires dans le monde, et nous invitons tous les États africains qui n'ont pas encore ratifié le Traité de Pelindaba à le faire.

En conclusion, la Zambie réaffirme son engagement total en faveur du désarmement nucléaire et appelle également les États dotés d'armes nucléaires à s'abstenir de déverser des déchets radioactifs et toxiques sur le continent africain. Les données actuelles

montrent que l'Afrique est l'un des principaux lieux de déversement dans le monde. Ces agissements ont des conséquences très graves sur la vie humaine, l'environnement et le climat. Nous devons tous oeuvrer pour inverser la tendance.

M. Eloumni (Maroc) (*parle en anglais*) : La présente déclaration doit être considérée en parallèle avec la déclaration qui a été faite par le Maroc au cours du débat général (voir A/C.1/70/PV.8), étant donné que, afin de respecter le temps de parole qui nous a été imparti, nous ne souhaitons pas revenir sur certains aspects de notre position.

Le Maroc s'associe aux déclarations qui ont été prononcées au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/70/PV.9), du Groupe des États d'Afrique et du Groupe des États arabes (voir A/C.1/70/PV.10).

Le Maroc demeure convaincu que la sécurité de tous les pays passe par la coexistence pacifique, le dialogue et la confiance mutuelle, et non par la puissance militaire et l'accumulation d'armes de destruction massive. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est un instrument fondamental qui a permis à la communauté internationale de jeter les bases d'un consensus multilatéral sur cette question, fondé sur un équilibre délicat entre les trois piliers du Traité, en vue du maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'objectif ultime du TNP est l'élimination totale des armes nucléaires. Même si un langage de compromis a été utilisé dans le Traité, le consensus sous-jacent visait à prévenir la prolifération des armes nucléaires et à lancer des négociations en matière de désarmement nucléaire, dans le but de débarrasser le monde de ces armes dévastatrices. L'article VI du TNP établit clairement une obligation de mener des négociations en vue du désarmement nucléaire. Le consensus dégagé lors des processus d'examen a permis de mieux préciser cette obligation et de la traduire en mesures concrètes.

Le point de départ pour un désarmement nucléaire crédible et durable demeure le respect des obligations existantes et la mise en œuvre des mesures convenues. Les États dotés d'armes nucléaires ont un statut particulier et par conséquent, une responsabilité particulière. Le régime de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique et son programme de coopération technique établissent à la fois des obligations financières, des obligations de vérification et une obligation de rendre des comptes pour les États non dotés d'armes nucléaires. Rien ne justifie que les obligations et les engagements en matière de

désarmement ne soient pas vérifiables. Les tentatives de réinterpréter l'article VI, les multiples engagements qui n'ont pas été respectés et l'échec récurrent du processus d'examen sapent le Traité et le régime établi par celui-ci. Par conséquent, nous devons redoubler d'efforts et prendre de nouvelles mesures pour progresser vers l'élimination totale des armes nucléaires. Entre autres choses, nous devons explorer les différentes options juridiques en vue de l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires. Bien entendu, tous les États dotés d'armes nucléaires doivent participer à ces efforts.

Tandis que certaines armes classiques ont été interdites en raison de leurs conséquences humanitaires aveugles, il est inadmissible que les armes nucléaires restent les seules armes de destruction massive qui ne sont pas interdites par un instrument international. Les conséquences dévastatrices, irréversibles et sans discrimination de l'emploi d'armes nucléaires sur l'environnement et les vies humaines nous obligent plus que jamais à avancer collectivement vers l'interdiction de ces armes.

Dans le même temps, pour que le régime de désarmement et de non-prolifération soit efficace et crédible, il faut, entre autres choses, qu'il soit universel. Tous les États qui ne l'ont pas encore fait doivent adhérer au TNP en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires. Dans le même ordre d'idées, le Maroc déplore qu'en dépit de tous les efforts déployés à cette fin, la conférence de 2012 sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient n'ait pas été convoquée. La communauté internationale a raté une occasion de contribuer au renforcement de la confiance entre les pays de la région et de renforcer la paix et la sécurité dans la région et au-delà. Il ne faut ménager aucun effort en vue du lancement de ce processus.

M^{me} Yparraguirre (Philippines) (*parle en anglais*) : Les Philippines s'associent à la déclaration qui a été prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/70/PV.9).

Le nombre de nouveaux projets de résolution déposés par les délégations à la session de cette année, notamment sur le thème du désarmement nucléaire, prouve que l'heure n'est plus au statu quo. Cela prouve également que même si beaucoup d'entre nous ont peut-être été découragés par l'absence de progrès dans le domaine du désarmement nucléaire, en particulier après l'échec de la Conférence des Parties chargée d'examiner

le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2015 à adopter un document final progressif et équilibré, il existe toujours une volonté collective de faire avancer ce processus.

Les Philippines se sont une nouvelle fois portées coauteur du projet de résolution intitulé « Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire » (A/C.1/70/L.13/Rev.1). Ce projet de résolution porte bien son nom et entend aller plus loin grâce à la convocation, en 2016, d'un groupe de travail à composition non limitée chargé de présenter des recommandations concrètes sur les mesures qui pourraient contribuer à faire progresser les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire. Ce groupe de travail à composition non limitée sera une occasion pour les États Membres de se rassembler dans un but précis et de chercher des voies et moyens de relancer le processus visant à faire de l'« option zéro » une réalité. Les Philippines se réjouissent à la perspective de l'adoption de ce projet de résolution et de la convocation ultérieure du groupe de travail à composition non limitée l'année prochaine. Nous invitons tous les États Membres à participer aux travaux du groupe de travail.

Les Philippines ont ouvertement et fermement appuyé l'initiative visant à attirer l'attention sur les conséquences humanitaires de l'emploi d'armes nucléaires. Nous nous félicitons tout particulièrement des deux nouveaux projets de résolution intitulés « Conséquences humanitaires des armes nucléaires » (A/C.1/70/L.37) et « Engagement humanitaire en faveur de l'interdiction et de l'élimination des armes nucléaires » (A/C.1/70/L.38). Les Philippines appuieront et parraineront ces projets de résolution.

En avril 2014, en collaboration avec le Global Security Institute, les Philippines ont organisé, à New York, une manifestation en marge de la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP sur le thème « Les armes nucléaires et la boussole morale ». Nous avons fait valoir que les efforts en cours en vue du désarmement nucléaire seraient davantage renforcés si les dimensions morales et éthiques étaient introduites dans le débat, en complément des aspects juridiques et humanitaires relatifs aux armes nucléaires. Les Philippines estiment que la combinaison des arguments juridiques, humanitaires et moraux/éthiques est extrêmement favorable à la cause de l'élimination totale des armes nucléaires. Nous avons en outre fait valoir que la responsabilité morale et éthique de réaliser l'« option zéro » n'incombe pas uniquement aux États

dotés d'armes nucléaires; c'est une responsabilité collective de tous les États. C'est pour cette raison que nous appuyons fermement le nouveau projet de résolution intitulé « Impératifs éthiques pour un monde exempt d'armes nucléaires » (A/C.1/70/L.40), qui a été présenté par le représentant de l'Afrique du Sud. Les Philippines sont fières de parrainer ce projet de résolution. Nous espérons vivement que ces nouvelles résolutions donneront l'impulsion nécessaire à nos efforts et nous permettront de briser enfin le cycle d'échec en matière de désarmement nucléaire.

Comme nous l'avons déclaré dès les premiers jours de l'Organisation des Nations Unies, un accord général sur le désarmement nucléaire peut et doit être conclu au sein de l'ONU. Nous restons confiants que nous pourrions saisir l'occasion qui se présente, surmonter nos divergences, joindre nos forces sous l'égide de cette organisation mondiale et œuvrer à la réalisation de l'objectif de l'élimination totale et complète des armes nucléaires.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à ceux qui ont demandé à exercer leur droit de réponse.

Je donne la parole au représentant de la République populaire démocratique de Corée.

M. Kang Myong Choi (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Ma délégation prend la parole pour exercer son droit de réponse suite aux déclarations qui ont été faites par les délégations du Japon et de la Corée du Sud.

Premièrement, en ce qui concerne le Japon, il est honteux que la délégation japonaise ait l'audace de demander à la République populaire démocratique de Corée de renoncer à son dispositif de dissuasion nucléaire. La déclaration faite ce matin par la délégation japonaise est tellement fallacieuse qu'elle constitue un affront à la justice et à la décence, et nous nous devons d'y réagir.

Contrairement à ses déclarations incessantes selon lesquelles il sera toujours un pays épris de paix, le Japon est en train de raviver le militarisme. Cette année marque le soixante-dixième anniversaire de la défaite de l'armée japonaise. Toutefois, sous l'administration actuelle du Premier Ministre Shinzo Abe, la renaissance du rêve du militarisme est en plein essor au Japon. Hier, un pays a appelé notre attention sur les ambitions nucléaires dangereuses du Japon. De nombreux faits le prouvent. Faute de temps, je ne vais pas entrer dans les

détails. En dissimulant son aspiration au militarisme par des déclarations sur ses contributions au maintien de la paix, le Japon tente de faire oublier son passé honteux et ses crimes de guerre inhumains. Le Japon ne doit pas oublier que son militarisme ne manquera pas de le mener à sa perte avant même qu'il ne parvienne à se défaire de la honte d'être un pays vaincu.

Ensuite, en ce qui concerne la Corée du Sud, je conseille au collègue sud-coréen d'examiner la réalité actuelle sans se laisser emporter par sa passion. La République populaire démocratique de Corée est dorénavant un État doté d'armes nucléaires, et elle le restera en dépit de toutes les protestations de la Corée du Sud. La République populaire démocratique de Corée est un État doté d'armes nucléaires, tant en théorie que dans les faits. Il est regrettable de constater que notre collègue sud-coréen a l'esprit aussi étroit. La stratégie de dissuasion nucléaire de la République populaire démocratique de Corée est une garantie fiable non seulement de paix et de sécurité, mais également de prospérité de l'ensemble de la nation coréenne. La délégation sud-coréenne doit réfléchir sérieusement pour déterminer si sa collaboration aveugle avec des forces extérieures en vue de désarmer la République populaire démocratique de Corée sert le meilleur intérêt de la nation.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : J'ai demandé la parole pour exercer mon droit de réponse afin de réagir aux commentaires du représentant de l'Égypte.

Comme nous le savons tous, les États-Unis n'ont pas été en mesure de s'associer au consensus sur le texte concernant la zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient. Le texte est incompatible avec la politique de longue date des États-Unis car il ne crée pas l'espace nécessaire au bon déroulement d'un processus basé sur le consensus, qui est la norme établie en vue de la création de telles zones. En dépit de multiples tentatives et propositions faites par les États-Unis pour parvenir à une formulation de compromis, le projet final présenté par le Président s'est avéré inacceptable car il n'aurait pas été basé sur un consensus pour tous les aspects de la conférence, notamment les préparatifs, les délibérations et les résultats potentiels.

Si les États-Unis appuient l'objectif louable, et certes ambitieux, de la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient, cet objectif ne peut être réalisé que sur la base d'une démarche constructive, sans exclusive et fondée sur

le consensus. Nous poursuivrons nos efforts en vue de créer des possibilités de dialogue régional, et nous encouragerons un règlement qui prenne en compte les intérêts légitimes de tous les États de la région.

M. Sano (Japon) (*parle en anglais*) : En ce qui concerne les remarques faites par le représentant de la République populaire démocratique de Corée, je réitère que le Japon maintient une politique fondamentale axée exclusivement sur la défense nationale – et non sur un souhait de devenir une puissance militaire qui pose une menace à d'autres pays – et le respect des trois principes de non-nucléarisation. Le Japon continuera d'adhérer à cette politique, qu'il a suivie à ce jour en tant que nation éprise de paix.

M. Mahfouz (Égypte) (*parle en anglais*) : En premier lieu, s'agissant de la déclaration que vient de prononcer le représentant des États-Unis, nous réitérons que le document de travail arabe présenté à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) a été approuvé par le Mouvement des pays non alignés; en tant que tel, il est considéré comme représentant la volonté de la majorité de la communauté internationale. En outre, s'agissant de l'ouverture et de l'universalité de ce document, ma délégation tient à en souligner plusieurs extraits.

En bref, le document de travail propose plusieurs mesures pratiques. Le Secrétaire général serait appelé à convoquer une conférence – et j'insiste sur le mot « conférence » – dans un délai de 180 jours. Un calendrier commençant à la fin de la Conférence d'examen de 2015, qui permettrait de lancer un processus en vue de l'adoption d'un traité juridiquement contraignant portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, serait établi. Des réunions plénières et du groupe de travail technique de la conférence seraient convoquées annuellement jusqu'à l'inauguration d'un traité régional portant création d'une telle zone.

Les groupes de travail devaient être divisés en deux sections. Le premier groupe de travail se pencherait sur la portée et la démarcation géographique, et le second groupe de travail se pencherait sur les méthodes de vérification et les mesures de mise en œuvre. Ensuite, le Secrétaire général informerait la Conférence d'examen de 2020 et ses comités préparatoires des progrès accomplis et de l'état de la mise en œuvre de la résolution de 1995. D'autre part, les cinq membres permanents du Conseil de sécurité fourniraient

l'appui nécessaire à la mise en œuvre de ce mandat et présenteraient un rapport sur les mesures prises à cet effet à la prochaine Conférence d'examen et à ses comités préparatoires à Genève, Vienne et New York, en particulier – et j'insiste sur ce point – aux auteurs responsables de la résolution de 1995 qui ont appuyé cette résolution pour garantir la prorogation indéfinie du Traité sans qu'il soit nécessaire de procéder à un vote à ce moment-là. Comme nous le savons tous, ils sont les États dépositaires du TNP. Le Secrétaire général collecterait les fonds nécessaires, notamment en créant un fonds de contributions volontaires pour appuyer la mise en œuvre de ce traité.

C'est précisément là notre vision d'un Moyen-Orient exempt de toutes armes de destruction massive, et nous estimons que l'échec de la Conférence d'examen du TNP ne doit pas être un obstacle alors que la communauté internationale s'efforce d'aller de l'avant dans ce domaine.

M. Kim Young-moo (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je souhaite revenir brièvement sur l'argument présenté par notre collègue nord-coréen en ce qui concerne le statut d'État nucléaire de son pays.

Nous nous réunissons à la Première Commission pour rechercher des moyens de poursuivre et de réaliser le désarmement et la non-prolifération nucléaires. Nous sommes fermement convaincus qu'aucun État Membre représenté dans cette salle ne peut accepter que la République populaire démocratique de Corée ait, en aucun cas, le statut d'État doté d'armes nucléaires. Comme chacun le sait, l'essai nucléaire effectué par la Corée du Nord constitue un acte illégal au regard du droit international et de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité. La République populaire démocratique de Corée doit bien comprendre qu'elle ne peut rien obtenir en développant son programme nucléaire, qui ne fera qu'aggraver sa situation économique et accentuer son isolement de la communauté internationale. Dans ce

contexte, nous appelons une fois de plus la République populaire démocratique de Corée à se rasseoir immédiatement à la table du dialogue avec une volonté sincère d'œuvrer à la dénucléarisation.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des États-Unis, qui souhaite intervenir une deuxième fois.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je serai très bref. Pour répondre aux commentaires de notre collègue égyptien, il est appréciable de faire des propositions, et nous appuyons certainement la présentation d'idées nouvelles, mais si ces idées ne reçoivent pas l'approbation de tous les États de la région, elles ne permettront pas de réaliser l'objectif commun d'un Moyen-Orient débarrassé des armes de destruction massive.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République populaire démocratique de Corée, qui souhaite intervenir une deuxième fois.

M. Kang (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Je serai très bref. Je n'estime pas nécessaire de répondre mot pour mot à la rhétorique ridicule de notre collègue sud-coréen. Ma délégation a clairement expliqué sa position à plusieurs reprises en ce qui concerne la possession inévitable par la République populaire démocratique de Corée d'armes nucléaires pour contrer la menace nucléaire que posent les États-Unis.

J'ai une chose de plus à dire à notre collègue japonais. Le Japon doit examiner son attitude et sa position concernant l'histoire, s'acquitter de ses responsabilités et de ses obligations morales pour faire amende des crimes passés, et promouvoir une réconciliation et une harmonie sincères avec les pays voisins.

La séance est levée à 13 h 10.